



# **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**PROCÈS VERBAL SOMMAIRE DE LA SÉANCE  
DU LUNDI VINGT-CINQ SEPTEMBRE 2023**

**N° d'ordre : 2023-05**



# **PROCÈS VERBAL SOMMAIRE** **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SÉANCE DU 25/09/2023**

**Présents :**

M. PROUST : **Président;**

M. ANGELRAS excepté à la Q.N°31 à la Q.N°35 inclus et de la Q. N°55 à la Q. N°56 inclus et de la Q. N°101 à la Q. N°102 inclus , M. BEAUME excepté de la Q. N°88 à la Q. N°102 inclus, M. CAMPELLO excepté de la Q. N°50 à la Q. N°102 inclus sauf pour les Q. N°80 et N°81, M. CHAILAN, M. DURAND-COUTELLE, M. FABREGOUL excepté à la N°79, M. GADILLE, M. GREGOIRE, M. LUCCHINI, M. NICOLAS, Mme REY-DESCHAMPS, Mme RICHARD, M. TOUZELLIER, M. VALADE, M. VALADIER : **Vice Présidents;**

M. BERTIER, M. BOLLEGUE, M. CHABERT excepté de la Q. N°72 à la Q. N°102 inclus, M. CLEMENT excepté de la Q. N°44 à la Q. N°102 inclus, M. DE GONZAGA, M. DESCLOUX, M. DUPRET, M. FOURNIER excepté de la Q. N°29 à la Q. N°102 inclus, M. GAILLARD excepté de la Q. N°72 à la Q. N°102 inclus, Mme GIANNACCINI, M. GRANAT, M. GRANCHI, Mme LECOQ, M. LEROI, M. MARCOS, M. MARQUET excepté de la Q. N°75 à la Q. N°102 inclus, M. MAZAUDIER, M. PLANES, M. PLANTIER excepté de la Q. N°50 à la Q. N°102 sauf pour les Q. N°80 et N°81, Mme POIGNET-SENGER, M. POUDEVIGNE excepté de la Q. N°69 à la Q. N°71 inclus et de la Q. N°77 à la Q. N°79 inclus et de la Q. N°82 à la Q. N°102 inclus, M. PREVOTEAU, M. TIBERINO excepté de la Q.N°37 et de la Q.N°40 à la Q.N°41 inclus, M. TIXADOR, Mme TUDELA, M. VERDIER, M. VINCENT excepté de la Q. N°44 à la Q. N°102 inclus : **Membres du Bureau;**

Mme ACHKAR, Mme AJMO-BOOT, Mme ARCHIMBAUD, Mme BARBUSSE, M. BASTID, M. BELHAJ, M. BERKANI excepté de la Q. N°43 à la Q. N°102 inclus, Mme BOISSIERE, M. BONNE, M. BOUGET, Mme BOURGADE excepté de la Q.N°29 à la Q.N°102 inclus, M. CARRIÈRE, Mme CHELVI-SENDIN, M. CONTASTIN, M. COURDIL, M. DETREZ excepté de la Q.N°7 à la Q.N°8, M. DOUAIS excepté de la Q. N°44 à la Q.N°102 inclus, M. ESCOJIDO, Mme FAYET excepté à la Q.N°7 et de la Q. N°44 à la Q.N°102 inclus, M. FERRIER excepté à la Q.N°29, Mme GARDET excepté à la Q.N°6, Mme GARDEUR excepté de la Q. N°61 à la Q. N°102 inclus, Mme GIACOMETTI, M. GILLI, M. GOURDEL excepté de la Q. 64 à la Q. N°102 inclus, Mme GUERIN-GRAIL excepté de la Q. N°44 à la Q. N°102 inclus, M. HAMARD, M. JACOB, Mme JOUVE-SAMMUT, M. LACHAUD, Mme LIMONES, Mme MAY, Mme MENUT excepté à la Q.N°9, Mme NICOLAS excepté de la Q. N°64 à la Q. N°102 inclus, Mme ORLAY-MOUREAU excepté de la Q. N°44 à la Q.N°102 inclus, Mme PROHIN excepté de la Q. N°44 à la Q.N°102 inclus, Mme RAINVILLE excepté de la Q. N°44 à la Q.N°102 inclus, Mme ROULLE, Mme ROUVERAND, M. ROUX, Mme SARTRE, M. SCHIEVEN excepté de la Q. N°83 à la Q. N°86 inclus, M. SEGUELA excepté de la Q. N°44 à la Q.N°102 inclus, Mme SOLANA excepté de la Q. N°13 à la Q.N°102 inclus, Mme TOURNIER BARNIER, Mme TRONC excepté de la Q. N°44 à la Q. N°102 inclus, Mme VENTURINI excepté de la Q. N°29 à la Q.N°102 inclus, Mme WOLBER : **Conseillers Communautaires;**

**Absents excusés :**

M. ARTAL (donne pouvoir à M. DE GONZAGA), Mme BERGOGNE (donne pouvoir à Mme GIANNACCINI), Mme BUTEL (donne pouvoir à Mme MAY), M. DALMAS (donne pouvoir à Mme RAINVILLE), Mme DE GIRARDI (donne pouvoir à M. CAMPELLO de la Q. N°1 à la Q. N°49 inclus et pour les N°80 et N°81 inclus et donne pouvoir à M. COURDIL de la Q. N°50 à la Q. N°102 inclus sauf pour les Q. N°80 et N°81 inclus ), Mme LEBLOND (donne pouvoir à M. VALADE), M. PASTOR (donne pouvoir à M. ANGELRAS), M. PIO (donne pouvoir à M. TIBERINO), M. QUITTARD (donne pouvoir à M. PLANES), M. VOLEON (donne pouvoir à M. MARQUET), Mme GARDET (absente excusée à la Q.N°6), Mme SOLANA (donne pouvoir à M.ESCOJIDO de la Q. N°13 à la Q.N°102 inclus), M.FOURNIER (donne pouvoir à M.PLANTIER de la Q. 29 à la Q. N°46 inclus et donne pouvoir à M. DURAND-COUTELLE de la Q. N°47 à la Q. N°102 inclus), Mme BOURGADE (donne pouvoir à Mme WOLBER de la Q.N°29 à la Q.N°102 inclus),

Mme VENTURINI (donne pouvoir à Mme REY-DESCHAMPS de la Q.N°29 à la N°102 inclus), M. ANGELRAS (absent excusé à la Q.N°31 à la Q.N°35 inclus et de la Q. N°55 à la Q.°56 inclus et de la Q. N°101 à la Q. N°102 inclus), M.TIBERINO(absent excusé à la Q.N°37 et de la Q.N°40 à la Q.N°41 inclus), M.BERKANI (absent excusé de la Q.N°43 à la Q. N°102 inclus), M.DOUAIS (donne pouvoir à M.SCHIEVEN de la Q.N°44 à la Q.N°102 inclus), Mme ORLAY-MOUREAU ( donne pouvoir à Mme NICOLAS de la Q.N°44 à la Q.N°63 inclus), Mme PROHIN (donne pouvoir à Mme SARTRE de la Q. N°44 à la Q.N°102 inclus), DETREZ(absent excusé) de la Q.N°7 à la Q.N°8 Mme FAYET(absente excusée) à la Q.N°7 et (donne pouvoir à M.BOUGET de la Q.N°44 à la Q.N°102 inclus) Mme MENUT(absente excusée) à la Q.N°9, M. FERRIER (absent excusé) à la Q.N°29, M.SEGUELA (absent excusé de la Q.N°44 à la Q.N°102 inclus), Mme TRONC (absente excusée de la Q. N°44 à la Q.N°102 inclus), Mme RAINVILLE (absente excusée de la Q. N°44 à la Q.N°102 inclus), M.CLEMENT (absent excusé de la Q. N°44 à la Q. N°102 inclus), Mme GUERIN-GRAIL (absente excusée de la Q. N°44 à la Q.N°102 inclus), M. VINCENT (absent excusé de la Q. N°44 à la Q. N°102 inclus), M.PLANTIER (donne pouvoir à M.TOUZELLIER de la Q. N°50 à la Q. N°102 inclus sauf pour les Q. N°80 et N°81), M.CAMPELLO (donne pouvoir à M.GRANCHI de la Q. N°50 à la Q. N°102 inclus sauf pour les Q. N°80 et N°81 inclus), Mme GARDEUR (donne pouvoir à M. DESCLOUX de la Q. N° 61 à la Q. N°102 inclus), M.GOURDEL (absent excusé de la Q. N°64 à la Q. N°102 inclus), M.ORLAY-MOUREAU (absente excusée de la Q. N°64 à la Q. N°102 inclus), Mme NICOLAS (absente excusée de la Q. N°64 à la Q. N°102 inclus), M.POUDEVIGNE (absent excusé de la Q. 69 à la Q. N°71 inclus et de la Q. N°77 à la Q. N°79 inclus et de la Q. N°82 à la Q. N°102 inclus), M. GAILLARD (absent excusé de la Q. N°72 à la Q. N°102 inclus), M. CHABERT (absent excusé de la Q. N°72 à la Q. N°102 inclus), M.MARQUET (absent excusé de la Q. N°75 à la Q. N°102 inclus), M.FABREGOUL (absent excusé à la N°79), M. SCHIEVEN (absent excusé de la Q. N°83 à la Q. N°87 inclus), M.BEAUME (absent excusé de la Q. N°88 à la Q. N°102 inclus), M.PASTOR (absent excusé de la Q. N°101 à la Q. N°102 inclus), M. FLANDIN (absent excusé), M. PROCIDA (absent excusé), M. TAULELLE (absent excusé)

### **Assistaient à la séance :**

M. BAUMELOU, Directeur de Cabinet  
Mme SALELLES, Cheffe de Cabinet  
M. JULIEN, Collaborateur de Cabinet  
M. LHEUREUX Directeur Général des Services  
M. DUCHENNE, Directeur Délégué à la Mobilité et au Développement Durable  
M. LICOUR, Secrétaire Général / RH  
Mme RATAJCZAK, Directrice Générale Adjointe au Développement du Territoire  
M. WATZKY, Directeur Général Adjoint à la Commande Publique et aux Affaires Juridiques  
Mme AMBROSINO, Directrice de l'Administration Générale  
M. GIRARD CAMBON, Directeur des Finances  
Mme FLEURY, Directrice du Contrôle de Gestion  
M. LEFEBVRE, Directeur du Développement Economique  
M. PRALIAUD, Directeur Adjoint des Politiques Contractuelles et de la Recherche de Financements  
Mme TORRES, Directrice de la Communication  
M. VAUTIER, Directeur de l'Eau  
M. PERRIER Laurent, Chef de service fiscalité  
Mme LOUIS Alexia, Chef de service Programmation Budgétaire et Pluriannuelle  
M.CHARMIN Zacharie, Chef de service Relations Usagers  
M.MOH Cyril, Chef de service Prévention et Développement  
Mme VOLLENWEIDER, Chef du service des Assemblées Communautaires  
Mme BERAUD-MOKHTARI, Service Assemblées Communautaires  
Mme YVRARD, Service Assemblées Communautaires  
M. ROUSSEL, Chargé de Communication  
M. BRANCOURT : Collaborateur du groupe IEC  
M. STEVANT : Collaborateur du groupe UPDT  
Mme TIXADOR : Collaborateur du groupe EPNM



## PROCÈS VERBAL SOMMAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### SÉANCE DU 25/09/2023

L'an deux mille vingt-trois le lundi vingt-cinq septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole s'est réuni dans ses locaux, immeuble le Colisée à Nîmes, régulièrement convoqué le mardi dix-neuf septembre, sous la présidence de Monsieur Franck PROUST, Président.

Monsieur le Président ouvre la séance.

Monsieur le Président demande de bien vouloir approuver le Procès-verbal Sommaire de la séance du **26 juin 2023** Le procès-verbal est approuvé à **l'unanimité**.

M. JACOB Thierry, M. BERKANI et Mme GARDET Laurence, s'abstiennent.

Monsieur le Président ouvre la séance.

Il annonce des pouvoirs et les absents excusés et constate que le quorum est atteint.

Monsieur COURDIL, benjamin de l'Assemblée, est désigné Secrétaire de séance.

Monsieur le Président informe les élus que la liste des délibérations votées lors du Bureau Communautaire délibératif du 11 septembre 2023 ainsi que la liste des Décisions prises sur la période leur ont été envoyées sous forme de liens avec l'ordre du jour de ce Conseil Communautaire.

Monsieur le Président annonce les modifications de l'ordre du jour :

En l'absence de Madame Claude DE GIRARDI :

- La délibération n°81 en Mobilité-Transport ayant pour objet : Convention relative au reversement du produit des forfaits de post-stationnement est rapportée par Monsieur Jean-Marc CAMPELLO.
- La délibération n°96 en Eau-Assainissement ayant pour objet : Programme CADEREAU - Aménagement hydraulique du cadereau Mas Verdier – Acquisition d'une emprise issue de la parcelle HP452 sur la commune de Nîmes est rapportée par Monsieur Bernard ANGELRAS.

Les délibérations Finances n°38 et 39 sont présentées après la délibération n°43.

Les délibérations Mobilité-Transport n°80 et 81 sont présentées à la suite des Finances avant l'Administration Générale.



**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE a délibéré sur les questions suivantes :**

**ORDRE DU JOUR**

N °	TITRE DE LA QUESTION
<i>Finances</i>	
001	<p><b>Dotation de solidarité communautaire 2023 : Détermination de l'enveloppe globale et répartition en faveur des 39 communes membres</b></p> <p><b>RAPPORTEUR :</b> M. Beaume Frederic <i>ABSTENTIONS :</i> M. BASTID Christian, M. BERKANI Abderzak, M. BOUGET Vincent, M. DETREZ Pierre-Edouard, Mme FAYET Sylvette, M. FERRIER Bruno, Mme GIACOMETTI Corinne, M. JACOB Thierry, Mme MENUT Jo <b>CONTRE :</b> M. CLEMENT Bernard <i>Ne prend pas part au vote :</i></p> <p><b>Relevé d'opinions à la suite de la présentation du dossier.</b></p> <p>Monsieur CLEMENT, groupe GUCE, souhaite rappeler, au nom de son Conseil Municipal que les montants calculés concernant le volet de DSC exceptionnel ne leurs paraissent pas justes, les privant de plus de 20 000 € de recettes. Les modes de calcul utilisés tels que définis par le Code Général des Collectivités Territoriales se traduisent par des résultats pénalisants, au travers principalement du rapport entre le potentiel financier évalué à la date de l'intégration de la Commune et le potentiel financier moyen par habitant depuis cette intégration.</p> <p>Par ailleurs, il fait remarquer qu'il n'est pas tenu compte, pour évaluer de façon équilibrée ce ratio, de l'évolution des bases fiscales économiques dans la Commune en 2023, bases qui ont fortement augmentées et contribuent à l'effort fiscal solidaire au sein de la Collectivité.</p> <p>Il précise que pour ces raisons, il votera contre.</p> <p>Enfin, il demande, comme cela a été déjà fait, au nom du groupe GUCE, en Commission Finances, par la voix de Sylvette Fayet, que soient prises en compte les difficultés budgétaires rencontrées par un grand nombre de Communes ainsi que l'érosion de l'enveloppe depuis son calcul en 2017.</p> <p>Le groupe GUCE propose que pour le budget primitif 2024 soit mise en œuvre une revalorisation forfaitaire pérenne de 15 000 euros pour les attributions de compensation pour les petites communes rurales. Il propose, l'inscription de cette question dans le cadre du prochain débat budgétaire.</p> <p>M. BEAUME, Groupe UPDT, rappelle que la collectivité a quand même mis en place cette enveloppe exceptionnelle pour amortir cette problématique.</p>

M. PROUST, Président, précise qu'un travail de fond est mené par les services de Nîmes Métropole et que malgré la complexité, cette question sera vue lors de la préparation du Budget 2024.

**MAJORITE**

**Relevé d'opinions à la suite de la présentation des dossiers des Budgets Supplémentaires (n°2 à 10)**

M. BOUGET, groupe GUCE, fait remarquer que ces délibérations concernant les Budgets Supplémentaires sont essentiellement des délibérations techniques qui ont été présentées en Commission Finances et pour lesquelles le groupe a obtenu des réponses à ses questions.

Ce que le groupe interroge ou conteste au travers de ces délibérations ce sont des orientations politiques que le groupe estime ne pas répondre suffisamment aux enjeux et aux urgences.

Des urgences d'abord, avec la mort de ce jeune homme, Fayed, victime d'un trafic insupportable. Drame, révélant une situation très dégradée dans certains quartiers de la Ville de Nîmes et de l'Agglomération. Il insiste sur le fait que les habitants de Pissevin, qui ont manifesté à 17h30 pour le retour des bus, doivent être respectés comme les autres habitants de l'Agglomération.

Il demande que des solutions soient trouvées. Il espère que les pistes annoncées seront rapidement d'actualité.

C'est aussi le cas en ce qui concerne le logement. Il concède qu'il y a des plans et des chiffres mais qui, à son avis, tardent et ne suffiront pas. Pour lui, le problème ne sera pas réglé seulement à l'échelle de ces quartiers, les habitants doivent être considérés à l'échelle de la Ville et de l'Agglomération et c'est notamment le cas pour le logement social.

Le groupe pense que l'Etat a des responsabilités mais que l'action locale notamment de la Ville de Nîmes et de l'Agglomération est aussi nécessaire. Le groupe a proposé au Maire de Nîmes d'impulser une table ronde partenariale très rapidement.

Le groupe pointe aussi les urgences économiques. Il constate trop d'effets d'annonce, et trop d'investissements dont il ne voit pas l'efficacité.

Le groupe fait remarquer que pour que la situation financière de Nîmes Métropole s'améliore, il faudrait, selon lui, éviter des dépenses hasardeuses. Il demande combien d'argent va aller dans « Magna Porta », dans le financement des liaisons commerciales de l'aéroport, dans des projets encore très fragiles comme celui du Marché Gare.

Pour le groupe, il y a d'autres priorités. Il reproche à l'exécutif d'annoncer un projet alors que les considérations techniques ne sont pas instruites et que les partenaires institutionnels entre autres n'ont pas ou peu été consultés.

M. BOUGET termine en expliquant que le groupe espère que certaines de ses observations et préconisations seront prises en compte lors de l'arbitrage budgétaire.

M. PROUST, Président, répond qu'effectivement il est normal de ne pas avoir les mêmes choix politiques.

Il précise que pour Pissevin, l'investissement a été fait, en particulier en desservant la zone avec la T2.

Il insiste sur le fait qu'il y a eu 4 réunions avec l'Etat...et explique que le problème auquel Nîmes Métropole est confronté est de maintenir les bus pour les familles tout en protégeant les chauffeurs.

Sur la troisième voie, Monsieur le Président explique que tout le monde était d'accord, toutes couleurs politiques confondues et qu'il espère que cela continuera. Il espère la concrétisation de ce projet qui est une nécessité pour le territoire.

IL demande à Monsieur BOUGET son appui pour défendre ce projet qui est ô combien important pour l'aménagement du territoire.

	<p>Mme ROUVERAND, groupe Progressistes, souhaite intervenir sur les quartiers. Elle explique qu'elle comprend la volonté de sécuriser les chauffeurs mais qu'en parallèle, il y a toute une population qui a besoin de se déplacer.</p> <p>M. PROUST, Président, précise que les bus n'ont pas été coupés, que seuls les arrêts ont été déplacés. Il insiste sur le fait que la solution n'est pas simple à trouver et qu'elle va de l'éducation à la mission d'être parents, aussi dans ces quartiers.</p> <p>Il constate que les parents ne vont plus aux Conseils d'écoles, seuls 10% y assistent, qu'il y a des problèmes de sécurité et que les problèmes sont à tous les niveaux : avec les entreprises qui interviennent sur ces quartiers, avec les bus, avec la collecte des ordures ménagères, avec les encombrants...</p> <p>Il explique que depuis la mort du petit Fayed, les élus, l'administration rencontrent, en permanence les prestataires, et les familles et que c'est un combat qui sera long.</p> <p>Il insiste sur le fait que le problème de la drogue est un fléau qui ne touche pas que Nîmes et qu'il faudra une transversalité entre les compétences pour aboutir à un résultat.</p> <p>Il souhaite rassurer sur le fait qu'il y a à la fois la volonté politique et la volonté financière.</p>
002	<p><b>Budget supplémentaire 2023 Budget Principal</b></p> <p><b>RAPPORTEUR</b> : M. Beaume Frederic  <i>ABSTENTIONS</i> : M. BASTID Christian, M. BERKANI Abderzak, M. BOUGET Vincent, M. CLEMENT Bernard, M. DETREZ Pierre-edouard, Mme FAYET Sylvette, M. FERRIER Bruno, Mme GIACOMETTI Corinne, M. JACOB Thierry, M. LACHAUD Yvan, Mme MENUT Jo  <i>CONTRE</i> :  <i>Ne prend pas part au vote</i> : <b>M. GAILLARD Maurice, Mme GARDET Laurence</b></p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>
003	<p><b>Budget supplémentaire 2023 Budget annexe Transports</b></p> <p><b>RAPPORTEUR</b> : M. Beaume Frederic  <i>ABSTENTIONS</i> : M. BASTID Christian, M. BOUGET Vincent, M. CLEMENT Bernard, M. DETREZ Pierre-Edouard, Mme FAYET Sylvette, Mme GIACOMETTI Corinne, M. LACHAUD Yvan  <i>CONTRE</i> :  <i>Ne prend pas part au vote</i> : <b>M. FERRIER Bruno, Mme GARDET Laurence, Mme MENUT Jo, Mme SOLANA Carole</b></p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>
004	<p><b>Budget supplémentaire 2023 Budget Annexe Eau</b></p> <p><b>RAPPORTEUR</b> : M. Beaume Frederic  <i>ABSTENTIONS</i> : M. BASTID Christian, M. BOUGET Vincent, M. CLEMENT Bernard, M. DETREZ Pierre-Edouard, Mme FAYET Sylvette, M. FERRIER Bruno, Mme GIACOMETTI Corinne, Mme MENUT Jo  <i>CONTRE</i> :</p>

	<p><i>Ne prend pas part au vote : Mme GARDET Laurence</i></p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>
<b>005</b>	<p><b>Budget supplémentaire 2023 Budget Annexe Assainissement</b></p> <p><b>RAPPORTEUR :</b> M. Beaume Frederic  <b>ABSTENTIONS :</b> M. BASTID Christian, M. BOUGET Vincent, M. CLEMENT Bernard, M. DETREZ Pierre-Edouard, Mme FAYET Sylvette, M. FERRIER Bruno, Mme GIACOMETTI Corinne, Mme MENUT Jo  <b>CONTRE :</b>  <i>Ne prend pas part au vote :</i></p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>
<b>006</b>	<p><b>Budget supplémentaire 2023 Budget Principal SPANC</b></p> <p><b>RAPPORTEUR :</b> M. Beaume Frederic  <b>ABSTENTIONS :</b> M. BASTID Christian, M. BOUGET Vincent, M. CLEMENT Bernard, M. DETREZ Pierre-Edouard, Mme FAYET Sylvette, M. FERRIER Bruno, Mme GARDET Laurence, Mme GIACOMETTI Corinne, Mme MENUT Jo  <b>CONTRE :</b>  <i>Ne prend pas part au vote : Mme CHELVI-SENDIN Maud, M. SCHIEVEN Richard</i></p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>
<b>007</b>	<p><b>Budget supplémentaire 2023 Budget Annexe le Grand Cycle de l'eau</b></p> <p><b>RAPPORTEUR :</b> M. Beaume Frederic  <b>ABSTENTIONS :</b> M. BASTID Christian, M. BOUGET Vincent, M. CLEMENT Bernard  <b>CONTRE :</b>  <i>Ne prend pas part au vote : M. DESCLOUX Jean-luc, M. FERRIER Bruno, M. FOURNIER Jean-Paul, Mme GIACOMETTI Corinne, Mme MENUT Jo</i></p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>



<p><b>008</b></p>	<p><b>Budget supplémentaire 2023 Budget Annexe Collecte et traitement des déchets ménagers</b></p> <p><b>RAPPORTEUR :</b> M. Beaume Frederic  <i>ABSTENTIONS :</i> M. BASTID Christian, M. BOUGET Vincent, M. CLEMENT Bernard, Mme FAYET Sylvette, M. FERRIER Bruno, Mme GIACOMETTI Corinne, Mme MENUT Jo  <b>CONTRE :</b>  <i>Ne prend pas part au vote :</i> <b>M. NICOLAS Rémi</b></p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>
<p><b>009</b></p>	<p><b>Budget supplémentaire 2023 Budget Annexe Aménagement numérique du territoire</b></p> <p><b>RAPPORTEUR :</b> M. Beaume Frederic  <i>ABSTENTIONS :</i> M. BASTID Christian, M. BOUGET Vincent, M. CLEMENT Bernard, M. DETREZ Pierre-Edouard, Mme FAYET Sylvette, M. FERRIER Bruno, Mme GIACOMETTI Corinne  <b>CONTRE :</b>  <i>Ne prend pas part au vote :</i> <b>Mme GARDEUR Veronique, Mme ROULLE Sophie</b></p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>
<p><b>010</b></p>	<p><b>Budget supplémentaire 2023 Budget Principal Aéroport</b></p> <p><b>RAPPORTEUR :</b> M. Beaume Frederic  <i>ABSTENTIONS :</i> M. BASTID Christian, M. BOUGET Vincent, M. CLEMENT Bernard, M. DETREZ Pierre-Edouard, Mme FAYET Sylvette, M. FERRIER Bruno, Mme GIACOMETTI Corinne, Mme MENUT Jo, M. TIXADOR Gilles  <b>CONTRE :</b>  <i>Ne prend pas part au vote :</i></p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>
<p><b>011</b></p>	<p><b>Budget Principal - Modification de l'autorisation de programme pour l'Aide à l'Immobilier d'Entreprise</b></p> <p><b>RAPPORTEUR :</b> M. Beaume Frederic  <i>ABSTENTIONS :</i> M. BASTID Christian, M. DETREZ Pierre-edouard, Mme FAYET Sylvette, M. FERRIER Bruno, Mme GIACOMETTI Corinne, Mme MENUT Jo  <b>CONTRE :</b>  <i>Ne prend pas part au vote :</i> <b>Mme SOLANA Carole, M. TOUZELLIER Frédéric</b></p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>

<p><b>012</b></p>	<p><b>Budget Principal - Modification de l'autorisation de programme pour les acquisitions foncières</b></p> <p><b>RAPPORTEUR :</b> M. Beaume Frederic  <i>ABSTENTIONS :</i> M. BASTID Christian, M. BOUGET Vincent, M. CLEMENT Bernard, M. DETREZ Pierre-Edouard, Mme FAYET Sylvette, M. FERRIER Bruno, Mme GIACOMETTI Corinne, Mme MENUT Jo  <b>CONTRE :</b> M. BERKANI Abderzak  <i>Ne prend pas part au vote :</i> M. BOLLEGUE Jacques, M. MARQUET Daniel, Mme SOLANA Carole, M. MARQUET Daniel mandataire de M. VOLEON Daniel</p> <p style="text-align: center;"><b>MAJORITE</b></p>
<p><b>013</b></p>	<p><b>Budget Principal - Modification de l'autorisation de programme de fonds de concours</b></p> <p><b>RAPPORTEUR :</b> M. Beaume Frederic  <i>ABSTENTIONS :</i> M. FERRIER Bruno, Mme MENUT Jo  <b>CONTRE :</b>  <i>Ne prend pas part au vote :</i> Mme POIGNET-SENGER Veronique</p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>
<p><b>014</b></p>	<p><b>Budget Principal - Modification de l'Autorisation de Programme pour l'opération « Université de Nîmes Site Hoche 2ème tranche »</b></p> <p><b>RAPPORTEUR :</b> M. Beaume Frederic  <i>ABSTENTIONS :</i>  <b>CONTRE :</b>  <i>Ne prend pas part au vote :</i></p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>
<p><b>015</b></p>	<p><b>Budget Principal - Modification de l'Autorisation de Programme pour la réalisation d'un 1er secteur opérationnel du Projet Magna Porta</b></p> <p><b>RAPPORTEUR :</b> M. Beaume Frederic  <i>ABSTENTIONS :</i> M. BASTID Christian, M. BOUGET Vincent, M. CLEMENT Bernard, M. DETREZ Pierre-Edouard, Mme FAYET Sylvette, M. FERRIER Bruno, Mme GIACOMETTI Corinne, Mme MENUT Jo  <b>CONTRE :</b>  <i>Ne prend pas part au vote :</i></p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>

<p><b>016</b></p>	<p><b>Budget Principal, Eau, Transports et Aménagement numérique du territoire - Modification de l'autorisation de programme pour l'opération « Smart City »</b></p> <p><b>RAPPORTEUR :</b> M. Beaume Frederic  <i>ABSTENTIONS :</i>  <i>CONTRE :</i>  <i>Ne prend pas part au vote :</i> <b>M. LACHAUD Yvan, Mme LECOQ Hélène</b></p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>
<p><b>017</b></p>	<p><b>Budget Transports - Modification de l'autorisation de programme Aménagement réseaux bus</b></p> <p><b>RAPPORTEUR :</b> M. Beaume Frederic  <i>ABSTENTIONS :</i> Mme FAYET Sylvette  <i>CONTRE :</i>  <i>Ne prend pas part au vote :</i> <b>Mme MENUT Jo</b></p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>
<p><b>018</b></p>	<p><b>Budget Transports - Modification de l'autorisation de programme Equipements contractuels</b></p> <p><b>RAPPORTEUR :</b> M. Beaume Frederic  <i>ABSTENTIONS :</i> M. BOUGET Vincent, Mme FAYET Sylvette, M. FERRIER Bruno  <i>CONTRE :</i>  <i>Ne prend pas part au vote :</i> <b>M. ESCOJIDO Frédéric, M. POUDEVIGNE Jean-louis, M. ESCOJIDO Frédéric mandataire de Mme SOLANA Carole, M. TOUZELLIER Frédéric</b></p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>
<p><b>019</b></p>	<p><b>Budgets annexes Transports, Le Grand Cycle de l'Eau et Aménagement numérique du territoire - Modification de l'autorisation de programme « TCSP T1 Extension Sud »</b></p> <p><b>RAPPORTEUR :</b> M. Beaume Frederic  <i>ABSTENTIONS :</i> Mme GIACOMETTI Corinne  <i>CONTRE :</i>  <i>Ne prend pas part au vote :</i></p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>
<p><b>020</b></p>	<p><b>Budgets annexes Transports, Grand Cycle de l'Eau et Aménagement numérique du territoire - Modification de l'autorisation de programme « TCSP T2 Est / Ouest »</b></p> <p><b>RAPPORTEUR :</b> M. Beaume Frederic  <i>ABSTENTIONS :</i>  <i>CONTRE :</i>  <i>Ne prend pas part au vote :</i> <b>M. ANGELRAS Bernard, M. ANGELRAS Bernard mandataire de M. PASTOR Frédéric, M. POUDEVIGNE Jean-louis, Mme REY-DESCHAMPS Geraldine, M. TOUZELLIER Frédéric</b></p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>

021	<p><b>Budget annexe Eau - Modification de l'autorisation de programme « Maréchal Juin »</b></p> <p><b>RAPPORTEUR :</b> M. Beaume Frederic  <i>ABSTENTIONS :</i>  <i>CONTRE :</i>  <i>Ne prend pas part au vote :</i> <b>M. TOUZELLIER Frédéric</b></p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>
022	<p><b>Budget annexe Eau - Modification de l'autorisation de programme « Réservoir Saint-Geniès-de-Malgoirès »</b></p> <p><b>RAPPORTEUR :</b> M. Beaume Frederic  <i>ABSTENTIONS :</i>  <i>CONTRE :</i>  <i>Ne prend pas part au vote :</i> <b>M. CHABERT Patrick, M. TOUZELLIER Frédéric</b></p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>
023	<p><b>Budget annexe Assainissement - Modification de l'autorisation de programme pour la station d'épuration de la commune de Saint Gilles et la première tranche de l'opération relative à la station d'épuration de la commune de Garons</b></p> <p><b>RAPPORTEUR :</b> M. Beaume Frederic  <i>ABSTENTIONS :</i>  <i>CONTRE :</i>  <i>Ne prend pas part au vote :</i> <b>M. ESCOJIDO Frédéric, M. FOURNIER Jean-paul, Mme LECOQ Hélène, M. ESCOJIDO Frédéric mandataire de Mme SOLANA Carole</b></p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>
024	<p><b>Budget annexe Assainissement - Modification de l'autorisation de programme relative à la seconde tranche de la station de traitement des eaux usées de la commune de Garons</b></p> <p><b>RAPPORTEUR :</b> M. Beaume Frederic  <i>ABSTENTIONS :</i>  <i>CONTRE :</i>  <i>Ne prend pas part au vote :</i></p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>
025	<p><b>Budget annexe Assainissement - Modification de l'autorisation de programme « La Gardonnenque »</b></p> <p><b>RAPPORTEUR :</b> M. Beaume Frederic  <i>ABSTENTIONS :</i>  <i>CONTRE :</i></p>

	<p><i>Ne prend pas part au vote : Mme MENUT Jo, M. POUDEVIGNE Jean-louis</i></p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>
<b>026</b>	<p><b>Budget Grand Cycle de l'Eau - Modification de l'autorisation de programme « PAPI 3 »</b></p> <p><b>RAPPORTEUR :</b> M. Beaume Frederic  <b>ABSTENTIONS :</b>  <b>CONTRE :</b>  <i>Ne prend pas part au vote :</i></p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>
<b>027</b>	<p><b>Budget Grand Cycle de l'Eau et Principal - Modification de l'autorisation de programme pour l'opération « ANRU/NPNRU »</b></p> <p><b>RAPPORTEUR :</b> M. Beaume Frederic  <b>ABSTENTIONS :</b>  <b>CONTRE :</b>  <i>Ne prend pas part au vote : M. TOUZELLIER Frédéric</i></p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>
<b>028</b>	<p><b>Budget annexe Collecte et traitement des déchets ménagers - Modification de l'autorisation de programme « Déchèteries »</b></p> <p><b>RAPPORTEUR :</b> M. Beaume Frederic  <b>ABSTENTIONS :</b>  <b>CONTRE :</b>  <i>Ne prend pas part au vote : M. ESCOJIDO Frédéric, M. ESCOJIDO Frédéric mandataire de Mme SOLANA Carole</i></p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>
<b>029</b>	<p><b>Budget Principal Aéroport - Modification de l'autorisation de programme « Séparation des réseaux »</b></p> <p><b>RAPPORTEUR :</b> M. Beaume Frederic  <b>ABSTENTIONS :</b> M. BASTID Christian, M. BOUGET Vincent, M. DETREZ Pierre-edouard, Mme FAYET Sylvette, Mme MENUT Jo  <b>CONTRE :</b>  <i>Ne prend pas part au vote : M. ANGELRAS Bernard, Mme LECOQ Hélène, M. ANGELRAS Bernard mandataire de M. PASTOR Frédéric</i></p> <p><b>Relevé d'opinions à la suite de la présentation de ce dossier</b></p>

Mme FAYET, groupe GUCE, s'inquiète de ne pas voir le projet annoncé prendre forme, comme pour les 4000 emplois annoncés pour Magna Porta alors que beaucoup d'euros ont été investis par Nîmes Métropole.

Le groupe s'interroge sur le fait que l'autorisation de programme présentée au vote, chiffre le projet à 15 600 000€ alors que le rapport de la chambre des comptes évoque un montant de 18 millions d'euros, que la presse a parlé d'un montant de 20 millions d'euros...Le groupe souhaite quelques précisions et que le Rapporteur confirme l'exactitude du montant de l'autorisation de programme tel que figuré dans la délibération.

M. PROUST, Président, répond à Mme FAYET, que le nombre de 4000 emplois est erroné, que le nombre est de 2002. De plus, il précise que la 1<sup>ère</sup> pierre a été annoncée pour 2025, qu'il est donc trop tôt, en 2023, pour avoir des concrétisations.

Pour l'Aéroport il demande un peu de patience et précise que de belles annonces viendront et qu'il les annoncera lorsqu'elles seront sûres.

M. BEAUME groupe UPDT, explique que les chiffres dans la presse doivent être pris avec une considération limitée et que, en l'occurrence, la caserne des pompiers sera financée par le délégataire, non par l'Agglo et qu'il y aura remboursement par l'État.

M. PROUST, Président, précise qu'il y aura un budget croisé sur la caserne des pompiers entre le délégataire mais également la sécurité civile, d'où le Comité de Pilotage de vendredi dernier.

Mme FAYET, groupe GUCE, intervient pour dire qu'elle ne comprend pas la réponse et demande que lui soit confirmé le montant de 15 600 000 €.

M. BEAUME, groupe UPDT, confirme qu'à ce jour c'est le bon montant.

Mme FAYET, groupe GUCE, s'interroge sur le fait que la CRC puisse s'être trompée.

M. BEAUME, groupe UPDT, répond que la CRC n'a pas pris en compte le fait qu'effectivement il y aurait un remboursement par l'Etat d'une partie et que les pompiers participeraient à ce financement. Le montant indiqué par Nîmes Métropole est le résultat réel théorique à ce jour pour l'Agglo.

Il précise qu'une AP/CP peut se changer s'il y a encore des retards ou si l'on rencontre des problèmes d'autorisations ou autres.

M. PROUST, Président, rappelle à Mme FAYET que le rapport de la CRC, a été fait en début d'année et que la décision politique a eu lieu vendredi après-midi et que donc, les choses évoluent dans le temps.

M. PROUST revient sur l'intervention de Mme FAYET, il explique qu'il sait que Madame Fayet a pris les chiffres sur internet mais que l'article qu'elle a consulté date de 2018, du temps de son prédécesseur. Il précise qu'en revanche, elle peut reprendre le procès-verbal du dernier Conseil Communautaire lors duquel il a annoncé l'appel à projets gagné par MGE et le nombre de 2002.

**UNANIMITE**

**030 Budget Principal Aéroport - Modification de l'autorisation de programme « Parking aéronautique »**

**RAPPORTEUR :** M. Beaume Frederic

**ABSTENTIONS :**

**CONTRE :**

*Ne prend pas part au vote :* **M. POUDEVIGNE Jean-louis**

	<b>UNANIMITE</b>
<b>031</b>	<p><b>Budget Principal Aéroport - Clôture de l'autorisation de programme "Basecamp 3"</b></p> <p><b>RAPPORTEUR :</b> M. Beaume Frederic  <b>ABSTENTIONS :</b> Mme FAYET Sylvette  <b>CONTRE :</b>  <i>Ne prend pas part au vote :</i> <b>M. DOUAIS Xavier, Mme LECOQ Hélène</b></p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>
<b>032</b>	<p><b>Reprise de provisions créances douteuses 2022</b></p> <p><b>RAPPORTEUR :</b> M. Beaume Frederic  <b>ABSTENTIONS :</b> Mme GARDET Laurence, M. JACOB Thierry  <b>CONTRE :</b>  <i>Ne prend pas part au vote :</i> <b>Mme ROULLE Sophie, M. TOUZELLIER Frédéric</b></p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>
<b>033</b>	<p><b>Prise de provisions pour créances douteuses 2023</b></p> <p><b>RAPPORTEUR :</b> M. Beaume Frederic  <b>ABSTENTIONS :</b> Mme GARDET Laurence  <b>CONTRE :</b>  <i>Ne prend pas part au vote :</i> <b>M. BOLLEGUE Jacques, M. ESCOJIDO Frédéric, M. NICOLAS Rémi, Mme REY-DESCHAMPS Geraldine, M. SCHIEVEN Richard, M. ESCOJIDO Frédéric mandataire de Mme SOLANA Carole</b></p> <p><b>Relevé d'opinions à la suite de la présentation de ce dossier</b></p> <p>M.CLEMENT, groupe GUCE, se demande comment Nîmes Métropole a pu établir les provisions pour 2023 alors que l'on n'est qu'au neuvième mois de l'année.</p> <p>M. BEAUME, groupe UPDT, répond que logiquement le comptable public fait toujours une projection quand il fournit ses chiffres.</p> <p>M. PROUST, Président, intervient pour préciser qu'une recette qui est non payée pendant plus de 730 jours est considérée comme une recette douteuse.</p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>

<p><b>034</b></p>	<p><b>Admissions en non valeur Budget Principal et Budgets annexes Eau Assainissement SPANC Ordures ménagères GECKO et Grand Cycle de l'Eau</b></p> <p><b>RAPPORTEUR :</b> M. Beaume Frederic  <i>ABSTENTIONS :</i> M. BERKANI Abderzak, Mme GARDET Laurence, M. JACOB Thierry  <i>CONTRE :</i>  <i>Ne prend pas part au vote :</i> <b>M. MARQUET Daniel, M. NICOLAS Rémi, M. VALADIER Eddy, M. MARQUET Daniel mandataire de M. VOLEON Daniel</b></p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>
<p><b>035</b></p>	<p><b>Budget principal - Reprise totale sur provision pour garanties d'emprunts</b></p> <p><b>RAPPORTEUR :</b> M. Beaume Frederic  <i>ABSTENTIONS :</i> M. BERKANI Abderzak, Mme GARDET Laurence, M. JACOB Thierry  <i>CONTRE :</i>  <i>Ne prend pas part au vote :</i> <b>Mme CHELVI-SENDIN Maud</b></p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>
<p><b>036</b></p>	<p><b>Budget principal - Constitution d'une provision pour garanties d'emprunts</b></p> <p><b>RAPPORTEUR :</b> M. Beaume Frederic  <i>ABSTENTIONS :</i> M. BERKANI Abderzak, Mme GARDET Laurence, M. JACOB Thierry  <i>CONTRE :</i>  <i>Ne prend pas part au vote :</i> <b>M. BEAUME Frederic, Mme GARDEUR Veronique, Mme ROULLE Sophie</b></p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>
<p><b>037</b></p>	<p><b>Budget annexe Assainissement - Actualisation de la provision pour risque pour l'emprunt ASSAIN-CRCA43-CO0445</b></p> <p><b>RAPPORTEUR :</b> M. Beaume Frederic  <i>ABSTENTIONS :</i> M. BERKANI Abderzak, Mme GARDET Laurence, M. JACOB Thierry  <i>CONTRE :</i>  <i>Ne prend pas part au vote :</i> <b>Mme GARDEUR Veronique, Mme LECOQ Hélène, M. POUDEVIGNE Jean-louis, Mme ROULLE Sophie, Mme TRONC Marie-pierre</b></p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>
<p><b>040</b></p>	<p><b>Budget Principal : Annulation des amortissements suite à apurement du compte 4581 des travaux effectués pour le compte de l'ANAH</b></p> <p><b>RAPPORTEUR :</b> M. Beaume Frederic  <i>ABSTENTIONS :</i>  <i>CONTRE :</i>  <i>Ne prend pas part au vote :</i> <b>Mme GARDEUR Veronique, Mme POIGNET-SENGER Veronique, Mme ROULLE Sophie</b></p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>



<p><b>041</b></p>	<p><b>Appel à manifestation d'intérêt Budget Climat 2023 de l'ADEME - Candidature de Nîmes Métropole</b></p> <p><b>RAPPORTEUR :</b> M. Valadier Eddy  <b>ABSTENTIONS :</b>  <b>CONTRE :</b>  <i>Ne prend pas part au vote :</i> <b>Mme BOISSIERE Monique, Mme GARDEUR Veronique, Mme LECOQ Hélène, Mme ROULLE Sophie</b></p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>
<p><b>042</b></p>	<p><b>Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes sur le contrôle des comptes et la gestion de Nîmes Métropole. Exercices 2019 et suivants.</b></p> <p><b>RAPPORTEUR :</b> M. Beaume Frederic  <b>ABSTENTIONS :</b>  <b>CONTRE :</b>  <i>Ne prend pas part au vote :</i></p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>
<p><b>043</b></p>	<p><b>Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes sur le contrôle des comptes et la gestion d'EDEIS aéroport de Nîmes. Exercices 2017 à 2021.</b></p> <p><b>RAPPORTEUR :</b> M. Fabregoul Olivier  <b>ABSTENTIONS :</b>  <b>CONTRE :</b>  <i>Ne prend pas part au vote :</i></p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>
	<p><b>Relevé d'opinions du débat ayant pour objet les rapports de la Chambre Régionale des Comptes (délibérations n°42 et 43)</b></p> <p>Mme FAYET, groupe GUCE, demande à l'Assemblée un peu de respect du travail effectué par les élus. Elle explique que les documents sont lus avec des interprétations différentes et qu'il est normal pour le groupe d'interpeller sur ce qui leur apparaît négatif.</p> <p>Elle fait remarquer que le rapport de la Chambre Régionale des Comptes pointe les choix de gestion que le groupe GUCE avaient dénoncés, en 2020 : Nîmes Métropole a souscrit plus d'emprunts que nécessaire pour reconstituer les fonds de roulement, des souscriptions d'emprunts indispensables au paiement des fournisseurs ont été reportés.</p> <p>Elle pointe le fait que l'exécutif avait annoncé en 2022 une baisse de l'endettement dû à sa nouvelle gestion et que cette analyse n'est pas partagée par le groupe.</p> <p>Elle ajoute que la CRC fait remarquer une dette en forte augmentation au 31 décembre 2022 et qu'elle précise dans le rapport que Nîmes Métropole se classe parmi les collectivités les plus endettées de France.</p> <p>En ce qui concerne le rapport de la CRC sur la gestion de l'aéroport, le groupe GUCE fait remarquer que la DSP coûte très cher à Nîmes Métropole et qu'elle est très profitable au délégataire.</p> <p>D'une part parce que Nîmes Métropole dépense beaucoup d'argent pour subventionner des lignes commerciales donnant à l'aéroport de Nîmes-Grande Provence-Méditerranée l'impression d'exister face</p>

à Montpellier et Marseille. Le groupe pense qu'il serait judicieux de travailler en complémentarité avec ces aéroports plutôt qu'en concurrence.

Par ailleurs, le groupe insiste sur le fait que les prévisions d'activités commerciales de Nîmes Métropole sont fortement nuancées par la CRC et que celle-ci les juge optimistes.

Le sentiment du groupe GUCE est que l'aéroport industriel est une excellente chose pour le territoire. L'aéroport base de services pour le combat du feu l'est également mais qu'il est de plus en plus difficile de justifier le financement de lignes commerciales indéfendables face au danger climatique.

Mme FAYET précise que l'intérêt du rapport de la CRC est qu'il y ait plus de transparence pour les élus de Nîmes Métropole et demande que les élus soient tenus régulièrement au courant des décisions prises.

M. LACHAUD, groupe Progressistes, s'exprime sur la délibération n°42. Il fait remarquer que la Chambre Régionale des Comptes constate que l'exécutif de Nîmes Métropole s'est engagé à partir de la fin de l'année 2020 dans une politique d'augmentation des impôts, de création de taxes nouvelles. Il précise que Nîmes Métropole a augmenté la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et que, pour lui, ceci est incompréhensible car, la CRC en page 18, avait souligné le fort apport en trésorerie de la part du Budget Ordures Ménagères du fait de prélèvements excessifs de la TEOM, ayant conduit à la constitution d'excédents injustifiés.

Il relève que Nîmes Métropole a contracté une dette au-delà de ses besoins inhérents aux investissements réalisés.

Cette politique d'augmentation des impôts et de souscription d'emprunts non utilisés conduit à une très forte augmentation de la trésorerie.

Cette trésorerie excédentaire est bien la preuve qu'il n'était pas utile de créer des impôts nouveaux ni d'augmenter les taux des taxes existantes et que la situation financière de Nîmes Métropole était satisfaisante.

Pour la capacité de désendettement de Nîmes Métropole établie par la CRC, il fait remarquer qu'au cours de ces cinq années de mandat le ratio s'établit en moyenne à 9.56, bien en deçà de la norme maximale communément admise de 12 années. A aucun moment ni avant ni après l'arrivée du nouvel exécutif, il n'a dépassé cette limite. Il constate que l'endettement de Nîmes Métropole a toujours été parfaitement maîtrisé et proportionné à sa capacité d'autofinancement.

Il précise que l'épargne brute a très fortement augmenté pendant le précédent mandat, passant de 19 millions en 2014 à 44 millions en 2020 et ce, grâce à une refonte complète de l'organisation des principales compétences exercées. De plus, le précédent exécutif avait pris l'initiative de sortir des emprunts toxiques, démarche sans laquelle les conséquences financières seraient aujourd'hui terriblement pénalisantes pour la Collectivité. Il conclut que la CRC rétablit la vérité des chiffres.

S'agissant de la délibération 43 sur la gestion de l'aéroport. M. LACHAUD fait remarquer que la Chambre Régionale des Comptes acte et approuve la reprise de la gestion de l'Aéroport par Nîmes Métropole réalisée en 2018

Il fait remarquer qu'à l'inverse de la gestion du mandat précédent, l'exécutif a accentué la politique de soutien à la compagnie aérienne Ryanair y compris pour des lignes sortantes vers des destinations de vacances ce qui ne contribue en rien, selon lui, à faire venir les touristes sur notre territoire mais au contraire à subventionner nos voyageurs qui souhaitent passer des vacances à l'extérieur.

Il ajoute que page 23, des études de la Région en 2012 et 2017 indiquaient que la valeur ajoutée engendrée par l'aéroport provient pour l'essentiel des entreprises présentes sur le site et non des dépenses réalisées sur le territoire par les visiteurs. L'importance économique et sociale de l'aéroport de Nîmes sous la forme actuelle n'a, toutefois, à ce jour, pas été objectivée autrement que par l'étude d'impact menée par le délégataire, lui-même, avec une méthodologie qui n'a pas été explicitée.

Page 26 : M. LACHAUD fait remarquer que chacune des six destinations desservies par Nîmes est également desservie par ses deux concurrents directs Marseille et Montpellier. Il estime qu'il serait temps de travailler avec eux.

M. LACHAUD souhaite faire un état du bilan à mi-mandat :

La poursuite de la ligne de transport T2 : déjà prévue.

La station de méthanisation : déjà prévue.

A noter l'arrêt de l'extension de la ligne T1 qui était prévue au sud de l'agglomération ainsi que la vente du bâtiment de l'EERIE où étaient dispensées des formations supérieures qui pouvaient être développées.

L'Agence de Développement Economique a été également liquidée.

Il se demande quels sont aujourd'hui les développements sur les zones Magna Porta et la base Oc Via. Il espère que les années à venir verront se développer la Communauté d'Agglomération en construisant positivement.

Mme GARDET, groupe RN, fait remarquer les points suivants :

Il y a des erreurs sur la qualité de la tenue des comptes dont les immobilisations et dettes liées à la compétence GEMAPI et à l'aéroport qui n'auraient pas été intégrées.

Une dette en augmentation, un endettement supérieur de moitié à la moyenne régionale, Nîmes Métropole est un des EPCI les plus endettés de France.

Le fonds de roulement est plutôt bon mais malheureusement reconstitué grâce à l'emprunt et à l'augmentation excessive de la TEOM.

En ce qui concerne l'Aéroport le groupe RN conseille fortement à l'exécutif de prendre note des conseils de la Chambre Régionale des Comptes, à savoir de n'étendre le tapis qu'à des lignes intérieures et de proposer des destinations différentes aux aéroports concurrents.

Elle se demande pourquoi les titres de recettes domaniales des différentes années n'ont pas été émises à l'encontre du délégataire.

M. PROUST, Président, répond à Mme GARDET que Monsieur FABREGOUL venait de dire que c'était fait. Il précise que Nîmes Métropole a émis les titres que l'ancien exécutif aurait dû émettre, que cela a été régularisé, comme un certain nombre d'autres choses.

M. NICOLAS, groupe IEC, constate qu'à la lecture du rapport de la Chambre Régionale des Comptes, l'Agglomération, est sur le bon chemin et qu'il faut s'en féliciter.

Il précise que Nîmes Métropole est sur le bon chemin, tout d'abord, en matière budgétaire car il fallait impérativement assainir les finances par des choix politiques courageux que le Président de Nîmes Métropole a menés, sur tous les aspects de la vie de notre Communauté d'Agglomération.

Aussi bien dans ses investissements que dans son fonctionnement quotidien. Il ajoute que le rapport met en exergue la stratégie de Nîmes Métropole initiée depuis le début de son mandat, stratégie qui consiste à investir prioritairement sur quatre grands axes structurants. Le groupe pense qu'il faut continuer à rester vigilant sur les champs du fonctionnement mais que la trajectoire sur laquelle s'est inscrite Nîmes Métropole est la bonne.

Sur le bon chemin encore, en matière d'endettement, même si la dette de Nîmes Métropole reste élevée. Sur le bon chemin, car Nîmes Métropole maîtrise son endettement et cette maîtrise est indispensable pour pouvoir envisager sereinement les prochains exercices et les grands chantiers de demain.

Il rappelle que grâce à la mise en place du PPI, qui était l'une des recommandations du précédent rapport, l'exécutif dispose d'une projection globale à moyen et long terme non seulement des investissements mais surtout de l'évolution de la dette pour les années à venir.

Sur le bon chemin, enfin, en matière de développement économique avec notamment le projet industriel ambitieux sur le site de l'Aéroport dont la Chambre relève l'importance des recettes domaniales. Il en profite pour saluer le projet d'installation de nouvelles entreprises et rappeler la nécessité impérieuse de soutenir ce projet.

Sur le bon chemin, donc, puisque finalement une seule recommandation du précédent rapport de la CRC n'a pas été mise en œuvre, celle relative au passage en Communauté Urbaine.

Il fait remarquer à Monsieur le Président, qu'il reste encore à cheminer sur ce sujet et ses incidences.

Il tient à dire que les élus du groupe IEC se réjouissent de la mission confiée à Gilles GADILLE autour de la question du PLUI. Cette réflexion devra amener les élus de Nîmes Métropole à se pencher sur l'évolution de ses compétences et plus généralement sur l'avenir et les contours de l'Agglomération.

M. PROUST, Président, remercie M. NICOLAS et fait remarquer à Mme FAYET que les lectures des documents peuvent être complètement différentes.

M. VALADIER, groupe EPNM, fait remarquer que les rapports de la Chambre Régionale des Comptes sont toujours très attendus. Ils visent essentiellement à faire évoluer les pratiques des gestionnaires publics vers plus d'efficacité et d'efficacités et contribuent, si elle n'existe déjà, à la transparence de la gestion publique.

Pour le groupe, ce rapport ne bouleverse pas l'idée qu'il se faisait de la situation financière de la Collectivité.

Le groupe relève avec satisfaction que les recommandations formulées par la Chambre dans le cadre de son précédent rapport ont toutes été mises en œuvre à l'exception de celles recommandant le passage en Communauté Urbaine mais que la majorité des Maires n'a pas souhaité pour l'instant.

Pour les exercices à compter de l'année 2019, le rapport laisse apparaître des éléments réconfortants mais aussi quelques points où la vigilance des élus ne devra pas être prise à défaut. Il explique que ce rapport n'apporte pas d'éléments fondamentaux qui n'étaient pas déjà connus de cette assemblée.

Ce rapport confirme tout d'abord le très haut niveau de la dette, flirtant avec les 500 millions d'euros, mêmes si cette dernière a légèrement diminué à 483 millions d'euros à la lecture du compte administratif pour l'année 2022. Le groupe souhaiterait que l'exécutif poursuive dans ce sens.

Cette dette doit contraindre les élus, à plus de modération dans les attentes qui peuvent être les leurs à toujours ambitionner plus pour le territoire de Nîmes Métropole.

Dans un contexte tout particulier depuis 2020, d'abord sanitaire, puis économique et inflationniste, ce rapport conclut à ce que Nîmes Métropole a su préserver voire consolider sa capacité d'autofinancement brute. Une épargne brute autour des 47-48 millions d'euros qui la place hors du dispositif d'alerte des finances publiques concernant notre ratio de désendettement mais qui lui laisse cependant peu de marge de manœuvre pour déployer les objectifs du projet de territoire, affronter le défi climatique et faire face au contexte économique qui pourrait être défavorable avec la remontée des taux d'intérêt actuels et une inflation comprise encore cette année entre 4 et 5 %.

Dans ce contexte, la mise en place de la taxe GEMAPI, la hausse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, la valorisation du prix de l'eau, conjuguées à une maîtrise des charges sonnent comme d'indispensables mesures pour préserver la capacité à investir de Nîmes Métropole.

M. VALADIER précise que cette situation financière contrastée ne doit pas faire oublier les investissements importants supportés par Nîmes Métropole pour améliorer les transports avec notamment la T2 et ses 123 millions d'euros, garantir le service public de l'eau potable et de l'assainissement, collecter et traiter les déchets, aménager les zones économiques ou protéger les populations.

Sur l'Aéroport, le groupe fait remarquer que les magistrats de la Chambre Régionale des Comptes confortent l'aéroport Nîmes - Grande Provence - Méditerranée comme un aéroport à caractère industriel

ce qui lui confère à la fois une spécificité et un atout et ce, même si les retombées économiques sont toujours difficiles à évaluer.

Le groupe pense que c'est sur cette thématique industrielle que les chances de réussite sont les plus importantes notamment si l'Europe venait à confirmer son intérêt à consacrer Nîmes comme un centre européen de Sécurité Civile. Pour la partie commerciale il pense qu'il conviendra d'être prudent et de tout mettre en œuvre pour minimiser les risques financiers avec le délégataire.

M. TOUZELLIER, groupe UPDT, fait remarquer qu'il y a deux périodes qui sont identifiées, il suffit de voir les chiffres.

Dans la première période, on aurait pu dire que « la Maison brûle ».

Lorsque nous avons été reçus en 2020 avec le Président, Frédéric BEAUME, l'Administration et le Cabinet par le Préfet Didier LAUGA, celui-ci nous a interpellé sur le fait que Nîmes Métropole était dans une situation très difficile voire catastrophique :

Quatre budgets annexes étaient en déséquilibre. La TEOM avait tellement été baissée que le Budget des Ordures Ménagères était en déficit et Nîmes Métropole rencontrait des difficultés à investir.

M. Touzellier salue au nom du groupe UPDT le travail qui a été fait, car l'investissement des 5 prochaines années vient aussi de l'excédent que Nîmes Métropole va retirer de l'impôt.

Il explique que les acquisitions faites sous le mandat précédent ont été farfelues. Ainsi, le Mas Florival 1.2 millions d'euros que Nîmes Métropole va être obligé de mettre en compensation... Il insiste sur le fait que ces 1.2 millions d'euros pèsent aujourd'hui sur l'Agglomération et auraient pu servir à autre chose.

Pour le Mas Larrier, M. TOUZELLIER, fait remarquer que le Président a toujours dit que le projet était couteux. A ce jour, le coût est pratiquement de 8.5 millions d'euros pour le mettre en conformité sans savoir à ce jour ce que l'on va y faire. Un restaurant avait été prévu mais les restaurateurs ne se retrouvent pas dans ce bâtiment.

M. TOUZELLIER aborde le sujet de la taxe GEMAPI, il insiste sur le fait que tous les élus ont vu le coût de la compétence GEMAPI en investissement. Un investissement pour protéger les biens et les personnes qui entraîne un déficit énorme. La taxe permet des recettes supplémentaires pour assurer les investissements.

Le groupe fait remarquer qu'en ce qui concerne la feuille de route, la plupart des actions menées par l'exécutif, chapitre 11 et chapitre 12, montre qu'il a réussi à rééquilibrer les choses. L'investissement aussi a été rééquilibré grâce au projet de territoire au travers duquel l'exécutif a identifié un axe fort au niveau économique.

Le groupe insiste sur le fait que de nombreuses choses ont été faites comme Magna Porta, cela représentait 120 hectares avant que l'exécutif revoie la feuille de route avec les services. Aujourd'hui, Magna Porta, représente 40 hectares. En effet pour un projet de 120 hectares Nîmes Métropole devait 600 hectares de compensation. Pour tout projet la réalité commande. Et aujourd'hui, à travers les projets de la Porte Sud, la Porte Ouest, le Marché Gare, Oc Via grâce au centre pénitentiaire et l'appel à projets qui est fait, la zone Magna Porta défendue par Jean-Jacques GRANAT, le groupe UPDT croit en l'obtention de résultats probants.

Malgré tout, pour le groupe, il reste des points de vigilance, l'exécutif devra toujours rester très attentifs aux recettes et aux dépenses.

Pour en terminer, Frédéric TOUZELLIER, au nom du groupe, réaffirme son engagement indéfectible envers la transparence, la responsabilité, et la bonne gouvernance.

Il conclut en disant que ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes est une preuve que Nîmes Métropole est en bonne voie et qu'elle reste déterminée à faire encore mieux. Ainsi la Maison se construit de manière apaisée, sereine et avec l'engagement de tous.

M. PROUST, Président, souhaite répondre aux différentes interventions.

Il explique que les rapports des Chambres Régionales des Comptes sont des passages obligés et parfois souvent salutaires. Ces rapports s'attachent naturellement à souligner les irrégularités ou à recommander des modifications de gestion.

Ce rapport met en lumière une véritable rupture opérée dès la fin de la gestion de l'exécutif précédent en 2020 et constate que les mesures de recentrage et de redressement engagées portent leurs effets.

M. PROUST insiste sur le fait que Nîmes Métropole est encore convalescente, avec un endettement dont l'augmentation vertigineuse a été brisée, près de 300 % en trois ans, mais qui, comme, un supertanker reste pendant un moment en tout cas sur son erre.

Ces rapports confirment le bien-fondé de l'action entreprise et cela va permettre à Nîmes Métropole de tourner définitivement la page du poids de la gestion passée afin de poursuivre avec vigueur et constance ses choix d'avenir.

M. PROUST met en lumière, dans la 1ere page du rapport, que le juge appuie le recentrage de Nîmes Métropole sur ses compétences stratégiques mais surtout lui demande de préciser encore plus la redéfinition de l'intérêt communautaire.

Sur la discipline et le sérieux, le juge note le soin apporté à mettre en œuvre les huit recommandations du rapport précédent, là aussi, le juge financier acte, que dès la sortie, du précédent rapport 2014 2018, Nîmes Métropole a satisfait à toutes ces recommandations sur la gestion de l'exécutif précédent. Toutes sauf une exception, c'est le passage en Communauté Urbaine avec le PLUI parce qu'il n'y avait pas de majorité politique sur ce projet.

Sur cette même période d'analyse la Chambre reconnaît que les 37 observations du rapport précédent ont fait également l'objet d'une mise en œuvre satisfaisante.

M. PROUST insiste sur le fait qu'un tel niveau d'engagement, tenu, sur la remise en ordre de la gestion d'un prédécesseur et cela en deux ans, est rare.

Sur les équilibres financiers, là encore, le juge, non seulement apprécie, que la tenue des comptes s'améliore mais lorsqu'il précise qu'elle doit être parachevée par la dette GEMAPI et Aéroport, ce dernier, bien entendu, n'avait pas encore l'information que Nîmes Métropole y avait procédé quelques temps après la rédaction du rapport.

Sur les recours à l'emprunt, M. PROUST rappelle que sur les 120 millions, 100 ont été signés par son prédécesseur avant le mois de juillet 2020. Il souhaite rappeler que l'encours de la dette est passé de 295 millions à 476 millions. Il fait remarquer que l'exécutif a décéléré cette frénésie d'endettement avec un encours à 460 millions en 2021 pour poursuivre sereinement le reste du mandat avec enfin un vrai pilotage de la dette. Malgré tout, comme le souligne le juge, c'est une dette qui reste sur un plateau très haut.

M. PROUST explique que lorsque l'on récupère une gestion on ne part pas d'une page blanche et que l'Agglomération vient de traverser le Covid, la crise inflationniste et maintenant la crise financière, ce qui n'est pas la moindre des choses. La dette demande un pilotage fin pour qu'elle ne grève pas les besoins d'équipement du territoire.

Il constate que la dette a explosé de 2017 à 2020, 300 % et il s'interroge sur son utilisation : a-t-elle été toujours employée de façon efficace en particulier en renouvelant le foncier productif comme cela avait été fait antérieurement avec Jean-Paul Fournier ?

M. PROUST interpelle Monsieur LACHAUD sur le bien-fondé de l'Agence de Développement Economique, il se demande quel était le bilan de l'Agence de Développement Economique, hormis, une soirée électorale au siège du Crédit Lyonnais parisien avec 800 invités...

M. PROUST fait remarquer que Monsieur LACHAUD a fait des annonces : Orchestra ou autres ... mais que le résultat en termes d'emplois et d'implantations d'entreprises était de zéro.

Il insiste sur le fait qu'aujourd'hui la dette est désormais pilotée et cela malgré l'intégration de 30 millions de dette GEMAPI, qui aurait dû être faite auparavant par son prédécesseur et qu'il n'avait pas faite eu égard à la Ville de Nîmes.

L'impératif était pour l'exécutif de rétablir des fonds de roulement, car certains étaient négatifs en 2019 pour 16 millions d'euros, comme le rappelle le juge.

M. PROUST résume qu'avec 30 millions de dette GEMAPI, 16 millions de renflouement des fonds de roulement sur les budgets annexes, le film qui aurait pu être réalisé de la situation de Nîmes Métropole, serait, que jusqu'en 2020, on conduisait un cabriolet tout sourire une main sur le volant à 200 km dans les gorges du Gardon, une fleur entre les dents, une roue dans le précipice mais que ce sont les mêmes qui aujourd'hui nous disent : « mais vous pouvez donner vos leçons, ils étaient quand même sur la route ».

M. PROUST explique que, comme l'a écrit la CRC, le très haut niveau d'endettement atteint à la fin du mandat précédent plaçait la collectivité dans l'obligation de contenir ses charges.

Que ces contraintes n'avaient pas pu être respectées par son prédécesseur, avec des dépenses de fonctionnement tous azimuts, des embauches d'opportunité massives qui ont engendré une dérive financière qui se traduit par une capacité d'autofinancement brute en berne à la fin 2019 : 38,6 millions d'euros soit : moins 4,5 millions d'euros en un an et surtout un endettement programmé à terme.

Il fait remarquer à M. LACHAUD, qu'effectivement, il était en dessous des 12 années, mais qu'à terme Nîmes Métropole aurait été à plus de 16 années de remboursement de la dette, d'où la convocation, comme l'a rappelé Frédéric TOUZELLIER, chez Monsieur le Préfet le 20 juillet 2020, accompagné de Monsieur BEAUME, de Monsieur TOUZELLIER, Monsieur BAUMELOU et de du Directeur Général des Services de Nîmes Métropole.

M. PROUST tient à remercier toute l'Assemblée qui a œuvré au redressement et aux mesures qui ont notamment permis de passer à une CAF de 54,2 millions d'euros en 2022. Il cite la Chambre qui précise que « La CAF brute consolidée progresse depuis 2019 par le fait d'une hausse des recettes face à des dépenses qui sont maîtrisées à compter de 2021 ».

Il insiste sur le fait que le juge fait clairement le distingo entre la forte croissance conjuguée des charges de personnel et des charges à caractère général observée en 2019 et le changement, il cite le rapport : « à partir de 2020 sous l'effet des actions décidées par le Comité de Redressement ».

Il complète son propos en expliquant que la reprise en main des charges de fonctionnement trouve aussi son pendant en matière d'investissement. En urgence, l'exécutif a dû dès juillet 2021 interrompre le projet d'extension de l'EERIE, non pas pour supprimer les filières d'enseignement supérieur, mais pour faire faire au privé ce que savait faire le privé. Nîmes Métropole a économisé 13 millions d'euros et a récupéré une recette par la vente de l'EERIE de 8 millions d'euros, delta : 21 millions d'euros.

M. PROUST interpelle M. LACHAUD qui soutenait que l'état des finances de Nîmes Métropole n'avait pas empêché la réalisation de la ligne T2.

Il rend hommage à Jean-Marc CAMPELLO et à Claude DE GIRARDI qui ont mené à bien ce projet.

Il explique que l'exécutif a été obligé de recevoir tout le consortium d'entreprises afin de pouvoir finir les travaux en deux ans et pour que les entreprises acceptent d'être payées en trois ans.

M. PROUST fait remarquer que ce rapport a aussi la vertu de guérir les plaies des événements passés, des prises de position dans cet hémicycle ou dans la presse qui ont été autant de procès d'intention à son encontre, de la part des dirigeants des clubs mais surtout de la part d'élus parfaitement informés du fonctionnement et des limites d'une intervention d'EPCI.

Au sujet des clubs sportifs, Monsieur PROUST précise que le juge financier vient à son tour de rappeler tout simplement le droit. Il insiste sur le fait, qu'il n'a eu de cesse que rappeler le droit dans cet hémicycle et il pointe l'attitude de ceux qui en toute connaissance du droit, ont non seulement mis en doute la position de Nîmes Métropole mais surtout ont soufflé sur les braises prenant souvent les sportives en otage de leurs manipulations.

Il souhaite conclure en disant, que concernant le volet « Nîmes Métropole », les recommandations de ce rapport sont à proprement parler des encouragements pour continuer l'œuvre engagée comme l'ont dit Rémi NICOLAS ou encore Eddy VALADIER : Poursuivre la stabilisation en intégrant les actifs et les dettes des activités GEMAPI et Aéroport, ce qui est à ce jour parachevé. Maintenir un niveau d'endettement adapté aux besoins réels de financement des investissements, c'est tout l'enjeu du pilotage fin de la dette mis en place.

La situation a été assainie et clarifiée, la trajectoire financière a été corrigée et maintenue malgré les obstacles conjoncturels que Nîmes Métropole a pu subir. Sur ces encouragements du juge financier l'exécutif se donne de la visibilité surtout pour les prochaines années.

M. PROUST aborde maintenant la deuxième partie du rapport centré sur la gestion de l'Aéroport.

Il explique que la Chambre constate de réels atouts pour l'aéroport Nîmes-Grande Provence-Méditerranée, c'est un aéroport très particulier dans sa dimension économique basée sur une complémentarité, une interdépendance entre l'aviation civile, la base de sécurité civile qu'elle soit hélicoptère ou avion bombardier d'eau. Elle constate également la vitalité du projet industriel de cette plate-forme avec notamment un certain nombre d'entreprises importantes.

Malgré l'impact de la crise sanitaire qui a traversé notre pays et qui a eu des incidences négatives sur le trafic passager, on peut toutefois dire que notre infrastructure tire son épingle du jeu puisque l'aéroport de Nîmes, toutes proportions gardées, a vu son trafic plus fortement augmenter que celui de Montpellier mais certes plus faiblement que celui de Marseille ou Béziers.

Tout comme pour la gestion de Nîmes Métropole, la Chambre marque un distinguo très fort entre la délégation de service public passée de 2013 à 2021 qui est qualifiée de déséquilibrée et sans bilan formalisé avec une exécution financière de la DSP faite au détriment du délégant et la nouvelle délégation passée sous l'actuel exécutif.

M. PROUST fait remarquer que la Chambre est très dure pour l'exécutif précédent, il cite le rapport : « la CA de Nîmes Métropole bien que n'ayant pas formalisé le bilan avait conscience dès 2018 de ce déséquilibre puisqu'elle avait réalisé un audit interne à ce sujet ».

Il précise que pour autant, l'Agglomération nîmoise n'a pas remis en cause l'application des modalités de calcul de la redevance, l'intéressement convenu entre le délégataire et le Syndicat Mixte non explicité dans la convention de DSP.

La Chambre opère également un focus sur les redevances d'occupation du domaine public perçues à tort par le délégataire depuis l'exercice 2015 jusqu'en 2020.

M. PROUST fait remarquer que c'est bien sous ses instructions que les recommandations de la Chambre d'émettre à l'encontre du délégataire des titres de recettes concernant le produit des AOT, ont été respectées, avec cette fois, le respect du formalisme nécessaire en la matière c'est-à-dire le passage obligatoire par une phase de conciliation.

En ce qui concerne la délégation actuelle qui lie Nîmes Métropole avec EDEIS, la CRC souligne à ce propos, que cette délégation de service public 2022-2028 opère un réel changement de modèle économique, parce que, ce nouveau contrat intègre notamment un rééquilibrage, un renforcement des missions et actions qui incombent désormais au délégataire.

D'abord en mettant à sa charge une obligation de développer le rayonnement de la plate-forme avec une nécessité de faire progresser les recettes liées à l'aviation civile mais en réalisant aussi un contrôle renforcé du délégant avec la mise en œuvre d'un certain nombre de rencontres, points d'étape formalisés.



Dans la même veine, la Chambre a constaté que Nîmes Métropole a mis en place des contrôles à tous niveaux y compris très en amont en participant à la phase de prospection stratégique.

M. PROUST aborde le point de désaccord avec la Chambre car, pour lui, le sujet est très riche sur le plan politique, dans le sens le plus noble du terme, sur le fait que la Chambre rappelle, comme elle le fait pour tous les aéroports de province, une absence d'équilibre sur le budget d'un aéroport.

M. PROUST explique sa réponse à la Chambre, qui est la même que celle faite déjà au parlement européen, à l'époque de la commission Barroso : un aéroport en dessous de 700 000 passagers ne peut pas être équilibré comptablement, parce qu'il est nécessaire de prendre la recette induite par les touristes séjournant sur le territoire.

Il prend l'exemple de l'étude menée par Carole DELGA et son Vice-président Jean-Luc GIBELIN qui a été distribuée juste avant le mois de juillet et qui fait état chapitre par chapitre des retombées économiques. Effectivement le trafic passager représente 33 millions d'euros de retombées économiques rien que sur l'agglomération. Il cite aussi une autre étude de Christian Saint-Étienne, qui démontre que l'Agglo a mis, 1.296 million d'euros en 2023 pour obtenir 170 millions d'euros de retombées économiques sur le territoire.

Il affirme qu'à l'horizon 2027, non seulement l'Agglomération ne mettra pas un euro mais touchera des recettes.

M. PROUST cite l'intervention de M. LACHAUD : « Nîmes Métropole, à l'inverse de ma propre gestion de l'aéroport a accentué depuis trois ans la politique de soutien l'accompagnant vers Ryanair y compris pour les lignes sortantes vers des destinations de vacances ce qui ne contribue en rien à faire venir des touristes sur notre territoire mais au contraire à subventionner des nîmois qui souhaitent passer des vacances à l'extérieur »

Il fait remarquer à M. LACHAUD que si l'on reprend les statistiques :

Charleroi : trafic entrant 76,4 %, Fez : 47,2, Londres : 79,5, Édimbourg : 66,5, Dublin : 66,1, Porto : 53,1... Et Marrakech, la seule ligne qui est en déséquilibre, avec 33.1%, est celle créée sous le mandat de M. LACHAUD.

M. PROUST répond à Mme FAYET et lui explique qu'elle a raison concernant la complémentarité avec Montpellier mais que pour lui, il ne faut pas fermer Nîmes et Béziers. Il précise qu'il a défendu l'idée, tout comme Jean-Paul BORE, que Nîmes et Montpellier pourraient faire un seul et même aéroport avec une deuxième piste.

Pour conclure, il insiste sur le fait que Nîmes Métropole peut être fière, d'abord, car c'est une institution qui s'inscrit pleinement dans la discipline républicaine dans l'exécution des recommandations et des observations y compris pour la très grande majorité d'entre elles qui portaient sur la gestion de l'exécutif précédent.

Deuxièmement, c'est une institution qui prend le plus grand soin à respecter dans sa propre gestion, non seulement, les règles mais également les lois mais aussi l'argent public. Ce respect juridique et comptable, non seulement, n'exclut pas la vision pour un territoire mais légitime, encore plus, le dynamisme et l'audace pour la réaliser.

Il insiste sur le fait que face aux flux et reflux des crises en tous genres et des charges nouvelles souvent imposées, nos comptes sont aujourd'hui dans la maîtrise et le pilotage. Il insiste sur le fait que c'est ce qu'il a voulu et c'est ce que l'Assemblée a mis en œuvre.

Et pour terminer son propos, il précise que la magistrate instructrice s'est félicitée de la qualité et de la rapidité de la transmission des documents, produits à sa demande, par l'Administration de Nîmes Métropole. Il tient, à adresser ses sincères remerciements à cette Administration de Nîmes Métropole qui montre chaque jour à la fois sa compétence, et son réel attachement à cette belle Maison.

	<p>Après le débat sur les rapports de la Chambre régionale des comptes, Madame ROUVERAND demande au Président une suspension de séance celui-ci accorde une suspension de séance durant deux minutes.</p> <p>A la suite d'un problème intervenu au niveau du vote électronique, les délibérations 38 et 39 sont représentées et votées à nouveau.</p>
038	<p><b>Budget annexe Collecte et traitement des déchets ménagers - Reprise d'une provision pour risques et charges d'exploitation</b></p> <p><b>RAPPORTEUR :</b> M. Beaume Frederic  <b>ABSTENTIONS :</b> M. DETREZ Pierre-Edouard  <b>CONTRE :</b>  <i>Ne prend pas part au vote :</i> M. BELHAJ Halim, M. BERKANI Abderzak, M. BOLLEGUE Jacques, M. CARRIÈRE Emmanuel, M. CLEMENT Bernard, M. DESCLOUX 'Jean-Luc, M. FERRIER Bruno, Mme GARDET Laurence, M. GILLI Serge, M. GOURDEL Pascal, M. GRANAT Jean-Jacques, Mme GUERIN-GRAIL Lisbeth, Mme JOUVE-SAMMUT Veronique, M. LACHAUD Yvan, M. LEROI Renaud, Mme LIMONES Florence, M. MARCOS Antoine, M. MARQUET Daniel, Mme MENUT Jo, Mme ORLAY-MOUREAU Dolores, M. TIBERINO Richard mandataire de M. PIO Christophe, M. PLANES Patrice, Mme PROHIN Aurelie, M. PLANES Patrice mandataire de M. QUITTARD Patrice, Mme RICHARD Fabienne, Mme ROUVERAND Valérie, M. ROUX David, M. SEGUELA Roger, M. TIBERINO Richard, M. TIXADOR Gilles, Mme TUDELA Dominique, M. VALADIER Eddy, M. VINCENT Joël, M. MARQUET Daniel mandataire de M. VOLEON Daniel</p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>
039	<p><b>Budget Principal - Reprise d'une provision pour litige</b></p> <p><b>RAPPORTEUR :</b> M. Beaume Frederic  <b>ABSTENTIONS :</b>  <b>CONTRE :</b>  <i>Ne prend pas part au vote :</i> Mme AJMO-BOOT Sylvie, Mme ARCHIMBAUD Nadia, M. BELHAJ Halim, M. BERKANI Abderzak, M. BOLLEGUE Jacques, Mme WOLBER Valentine mandataire de Mme BOURGADE Mary, M. CARRIÈRE Emmanuel, Mme CHELVI-SENDIN Maud, M. CLEMENT Bernard, M. CONTACTIN Christophe, M. DOUAIS Xavier, M. FERRIER Bruno, Mme GARDET Laurence, M. GILLI Serge, Mme GUERIN-GRAIL Lisbeth, Mme JOUVE-SAMMUT Veronique, M. LACHAUD Yvan, M. VALADE Daniel-jean mandataire de Mme LEBLOND Tiphaine, Mme LECOQ Hélène, M. LEROI Renaud, Mme LIMONES Florence, M. MARQUET Daniel, Mme MENUT Jo, Mme ORLAY-MOUREAU Dolores, M. PLANES Patrice, Mme PROHIN Aurelie, M. PLANES Patrice mandataire de M. QUITTARD Patrice, Mme RICHARD Fabienne, Mme ROUVERAND Valérie, M. ROUX David, M. SEGUELA Roger, Mme TUDELA Dominique, M. VALADE Daniel-jean, M. VALADIER Eddy, M. VINCENT Joël, M. MARQUET Daniel mandataire de M. VOLEON Daniel, Mme WOLBER Valentine</p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>

<p><b>044</b></p>	<p><b>Attribution d'un fonds de concours à la commune de Bezouze pour la création d'un pumptrack</b></p> <p><b>RAPPORTEUR :</b> M. Nicolas Rémi  <i>ABSTENTIONS :</i> M. GOURDEL Pascal, M. POUDEVIGNE Jean-louis, Mme ROULLE Sophie  <b>CONTRE :</b>  <i>Ne prend pas part au vote :</i> <b>M. VALADE Daniel-Jean mandataire de Mme LEBLOND Tiphaine, M. VALADE Daniel-Jean, M. VALADIER Eddy</b></p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>
<p><b>045</b></p>	<p><b>Attribution d'un fonds de concours à la commune de Cabrières pour l'aménagement d'un terrain multisports et de jeux sur l'aire de l'ancien moulin à vent</b></p> <p><b>RAPPORTEUR :</b> M. Nicolas Rémi  <i>ABSTENTIONS :</i> M. GOURDEL Pascal, Mme ROULLE Sophie  <b>CONTRE :</b>  <i>Ne prend pas part au vote :</i> <b>M. VALADIER Eddy</b></p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>
<p><b>046</b></p>	<p><b>Attribution d'un fonds de concours à la commune de Saint Côme et Maruejols pour l'installation d'un système d'arrosage automatique sur le stade municipal</b></p> <p><b>RAPPORTEUR :</b> M. Nicolas Rémi  <i>ABSTENTIONS :</i> M. GOURDEL Pascal, Mme ROULLE Sophie  <b>CONTRE :</b>  <i>Ne prend pas part au vote :</i> <b>M. BONNE Olivier, M. VALADIER Eddy</b></p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>
<p><b>080</b></p>	<p><b>Adoption du Plan Vélo de Nîmes Métropole 2023-2030</b></p> <p><b>RAPPORTEUR :</b> M. Marcos Antoine  <i>ABSTENTIONS :</i> M. POUDEVIGNE Jean-louis  <b>CONTRE :</b>  <i>Ne prend pas part au vote :</i> <b>M. BOLLEGUE Jacques, M. CHABERT Patrick</b></p> <p>M. CAMPELLO, groupe UPDT, explique que les services de Nîmes Métropole travaillent beaucoup sur ce sujet avec le Département et la Région. Nîmes Métropole souhaite réaliser des pistes cyclables qui soient protégées et non juste délimitées par une bande de peinture.  L'exécutif souhaite accentuer la réalisation de ces pistes cyclables car il considère que c'est le transport de demain. Nîmes Métropole se bat avec le Département, pour avancer au maximum avec la volonté de mailler ces pistes cyclables. Il précise, qu'il est vrai, que le schéma peut être modifié pour la réalisation des infrastructures selon les budgets qui seront alloués à Nîmes Métropole par ses partenaires.</p> <p>M. BOUGET, groupe GUCE, explique que le groupe prend acte de ce Plan Vélo. Il approuve les objectifs et les choix qui sont faits en lien avec le Conseil Départemental. M. BOUGET reprend les propos de M. CAMPELLO disant que « Nîmes Métropole se bat avec le Département », il dit que d'après les échos</p>

	<p>qu'il en avait cela se passait bien entre les services de l'Agglo et les services du Département. Il pense que le Conseil Départemental avec son schéma des mobilités, pourra selon les cas accompagner techniquement et financièrement.</p> <p>Cependant, il pointe le fait que dans le document qui est présenté il n'y a pas d'évaluation financière et que le document est muet sur la cohabitation avec les autres mobilités notamment sur l'inter modalité.</p> <p>Enfin, il fait remarquer qu'il est dommage de voir arriver des lignes sur Nîmes et de ne pas avoir de visibilité sur ce qui se fait sur la ville. Il précise que Nîmes est en retard pour la réalisation des pistes cyclables et il faut que les gens qui arrivent à Nîmes à vélo, puissent circuler à l'intérieur de la ville.</p> <p>Il rappelle qu'il y a encore beaucoup de travail à faire, le dernier baromètre 2021 des pistes cyclables de la fédération de usagers de la bicyclette a attribué à Nîmes la note F sur une échelle de A à G.</p> <p>Le groupe précise que le document semble intéressant sur ce qui est proposé mais en-deçà des enjeux d'aujourd'hui en matière de mobilité douce.</p> <p>M. CAMPELLO, groupe UPDT, répond à M. BOUGET, il confirme que Nîmes Métropole se bat avec le Département, parce que le Département, souhaiterait seulement mettre des couches de peinture et Nîmes Métropole veut réaliser de vraies pistes cyclables.</p> <p>Il explique qu'au niveau de Nîmes, la structure de la Ville fait que les infrastructures sont difficiles à réaliser pour le vélo. En effet, dans des ruelles qui montent, ce n'est pas évident de faire des pistes cyclables. Mais, Nîmes, aussi, a envie de développer les pistes cyclables.</p> <p>Au niveau du schéma des neuf axes, c'est un 1<sup>er</sup> jet, il y a des pistes cyclables qui vont se réaliser, comme Nîmes- Bouillargues, Nîmes-Caveirac, et après bien entendu, il faudra discuter avec les partenaires et les Communes.</p> <p>M. PROUST, Président, ajoute que Nîmes Metropole est toujours en train de travailler sur le velib à Nîmes et pour que ce soit plus performant, l'Agglo a travaillé avec le Maire de Nîmes sur les différentes stations qui seront opérationnelles début 2025.</p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>
<p><b>081</b></p>	<p><b>Convention relative au reversement du produit des forfaits de post-stationnement</b></p> <p><b>RAPPORTEUR :</b> M. Campello Jean-Marc  <b>ABSTENTIONS :</b> M. POUDEVIGNE Jean-louis  <b>CONTRE :</b>  <i>Ne prend pas part au vote :</i> <b>M. PLANTIER Julien</b> mandataire de <b>M. FOURNIER Jean-paul, M. PLANTIER Julien, Mme POIGNET-SENGER Veronique</b></p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>
<p><i>Administration Générale</i></p>	
<p><b>047</b></p>	<p><b>Rapport d'activité 2022 de la Communauté d'agglomération Nîmes Métropole</b></p> <p><b>RAPPORTEUR :</b> M. Gadille Gilles  <b>ABSTENTIONS :</b>  <b>CONTRE :</b>  <i>Ne prend pas part au vote :</i></p>

	<b>UNANIMITE</b>
<b>048</b>	<p><b>Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Amicale de la Gazelle Noire du 503ème Régiment du Train » de l'Armée de Terre pour la construction d'un monument aux morts</b></p> <p><b>RAPPORTEUR :</b> M. Gadille Gilles  <b>ABSTENTIONS :</b> M. BERTIER Jean-francois  <b>CONTRE :</b>  <i>Ne prend pas part au vote :</i> <b>M. CAMPELLO Jean-marc, M. CAMPELLO Jean-marc mandataire de Mme DE GIRARDI Claude, M. PLANTIER Julien</b></p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>
<b>049</b>	<p><b>Signature d'un protocole transactionnel entre Nîmes Métropole et la SARL DJAK</b></p> <p><b>RAPPORTEUR :</b> M. Gadille Gilles  <b>ABSTENTIONS :</b> M. TIXADOR Gilles  <b>CONTRE :</b>  <i>Ne prend pas part au vote :</i> <b>M. CAMPELLO Jean-marc, Mme CHELVI-SENDIN Maud, M. CAMPELLO Jean-marc mandataire de Mme DE GIRARDI Claude, M. PLANTIER Julien</b></p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>
<i>Personnel</i>	
<b>050</b>	<p><b>Modification du tableau des effectifs</b></p> <p><b>RAPPORTEUR :</b> M. Gadille Gilles  <b>ABSTENTIONS :</b> Mme GARDET Laurence, M. JACOB Thierry, M. POUDEVIGNE Jean-louis  <b>CONTRE :</b>  <i>Ne prend pas part au vote :</i> <b>Mme CHELVI-SENDIN Maud, M. MARQUET Daniel, M. MARQUET Daniel mandataire de M. VOLEON Daniel</b></p> <p><b>Relevé d'opinions à la suite de la présentation du dossier</b></p> <p>M. JACOB, groupe RN, fait remarquer que la Chambre Régionale des Comptes souligne qu'il y a du mieux dans la gestion des ressources humaines. Le groupe RN invite l'exécutif à poursuivre cette politique. Pour lui, l'optimisation des ressources humaines doit être l'objectif constant.</p>

UNANIMITE

*Culture Traditions*

**051 Convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2027 entre le Ministère de la Culture DRAC d'Occitanie, la Région Occitanie, le Conseil Départemental du Gard, la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole et la régie personnalisée de la SMAC Paloma de Nîmes Métropole**

**RAPPORTEUR :** M. Gadille Gilles

**ABSTENTIONS :** M. POUDEVIGNE Jean-louis

**CONTRE :**

*Ne prend pas part au vote :* **M. BASTID Christian, M. BOUGET Vincent, M. DUPRET Gael, M. VALADE Daniel-jean mandataire de Mme LEBLOND Tiphaine, M. LEROI Renaud, M. PLANES Patrice mandataire de M. QUITTARD Patrice, Mme ROULLE Sophie, M. ROUX David, M. VALADE Daniel-jean**

**Relevé d'opinions à la suite de la présentation du dossier**

M. BASTID, groupe GUCE, explique que Paloma a été labellisée scènes de musiques actuelles il y a aujourd'hui presque 10 ans grâce à la signature de la même convention que celle présentée ce soir : une convention pluriannuelle d'objectifs entre la régie personnalisée de la SMAC de Nîmes Métropole, la Communauté d'Agglomération, le Conseil Départemental, la Région Occitanie et le Ministère de la Culture et la Communication.

Au regard du projet artistique et culturel de Paloma, des valeurs qu'elle porte, permettant un accès à la culture pour tous, grâce notamment, au dynamisme de son directeur Fred JUMEL et de ses équipes, le groupe est favorable au renouvellement de cette convention.

Le groupe se félicite de l'engagement financier de l'ensemble des partenaires, dont le Département, pour soutenir Paloma dans ses différentes démarches artistiques et sociétales menées en relation avec les territoires et la population.

La question de la place des femmes dans la musique actuelle, la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes est exemplaire à Paloma et le soutien à la langue française, la lutte contre l'illettrisme font l'objet d'une attention toute particulière de sa part.

Un engagement fort auprès des jeunes de 15 -30 ans et des personnes en situation de handicap permettent une démarche inclusive auprès de tous les bénéficiaires de la SMAC de Nîmes Métropole PALOMA.

Un plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexiste et sexuel dans le secteur vivant a permis de créer un dispositif interne à Paloma qui protège, sensibilise le personnel sur un sujet ô combien important.

	<b>UNANIMITE</b>
<b>052</b>	<p><b>Attribution d'un fonds de concours à la commune de Sainte Anastasie pour la rénovation complète de la place de la fontaine</b></p> <p><b>RAPPORTEUR :</b> M. Nicolas Rémi  <b>ABSTENTIONS :</b> M. GOURDEL Pascal, M. POUDEVIGNE Jean-louis  <b>CONTRE :</b>  <i>Ne prend pas part au vote :</i> <b>M. ANGELRAS Bernard, M. BASTID Christian, M. ANGELRAS Bernard mandataire de M. PASTOR Frédéric, Mme TOURNIER BARNIER Christine</b></p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>
<i>Environnement</i>	
<b>053</b>	<p><b>Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets - exercice 2022</b></p> <p><b>RAPPORTEUR :</b> M. Angelras Bernard  <b>ABSTENTIONS :</b>  <b>CONTRE :</b>  <i>Ne prend pas part au vote :</i> <b>M. JACOB Thierry, M. MARQUET Daniel, Mme REY-DESCHAMPS Geraldine, Mme REY-DESCHAMPS Geraldine mandataire de Mme VENTURINI Pascale, M. MARQUET Daniel mandataire de M. VOLEON Daniel</b></p> <p><b>Relevé d'opinions à la suite de la présentation du dossier</b></p> <p>M. FERRIER, groupe GUCE, souhaite soulever une question qui avait été posée en Commission des Finances concernant les déchetteries. Certaines sont mises en conformité, il souhaiterait en avoir la liste.</p> <p>M. ANGELRAS, groupe UPDT, répond à M. BOUGET qu'il doit être rassuré car il y a 1 million d'euros qui est consacré à la mise en conformité des déchetteries. Il y a aussi, la déchetterie de Saint-Gilles, qui, devrait voir le jour très, rapidement, ainsi, que d'autres projets de nouvelles déchetteries sur le territoire de Nîmes Métropole.</p> <p>M. FERRIER, groupe GUCE, regrette que Nîmes Métropole ne puisse ou ne veuille pas investir plus dans les déchetteries parce qu'aujourd'hui c'est quelque chose de nécessaire. Il fait remarquer que la législation évolue et tout ce que l'on fait aujourd'hui, il faudra le refaire dans 10 ans. C'est aujourd'hui que les moyens que l'on donne aux déchetteries ne sont pas suffisants.</p> <p>M. ANGELRAS, groupe UPDT répond à M. FERRIER que Nîmes Métropole fait et va faire beaucoup pour les déchetteries. Aujourd'hui, la problématique, c'est par exemple, la déchetterie de Saint-Gilles qui est en cours depuis 7 ans, le coût est budgété, mais on ne peut pas réaliser la dépense car il y a toujours</p>

	<p>de nouveaux blocages, comme par exemple, des demandes d'autorisations environnementales à faire et des dossiers à réaliser ce qui fait perdre beaucoup de temps.</p> <p>Un schéma est engagé sur des déchetteries de nouvelle génération, une est engagée sur Bouillargues, il y en a une à Caveirac, ces déchetteries récupèrent beaucoup plus de flux et sont beaucoup plus faciles d'apport pour les usagers au quotidien.</p> <p>M. PROUST, Président, précise qu'il y a un beau plan de modernisation et il souligne que les déchetteries sont ouvertes sept jours sur sept. C'est un service qui est assez extraordinaire, ce n'est pas le cas dans beaucoup d'agglomérations.</p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>
<p><i>Développement Economique</i></p>	
<p><b>054</b></p>	<p><b>Réalisation d'études et de travaux pour la réhabilitation du bâtiment B46 situé à l'Ouest de la plateforme aéroportuaire de Nîmes - Grande Provence - Méditerranée - Compte-rendu annuel de la SPL AGATE, arrêté au 31 décembre 2022</b></p> <p><b>RAPPORTEUR :</b> M. Escojido Frédéric</p> <p><b>ABSTENTIONS :</b></p> <p><b>CONTRE :</b></p> <p><i>Ne prend pas part au vote :</i></p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>
<p><b>055</b></p>	<p><b>Convention financière de soutien au développement de l'Aéroport Nîmes Grande Provence Méditerranée avec le Département du Gard pour le versement d'une subvention d'investissement au titre d'un Contrat Territorial d'Intérêt Départemental (DID)</b></p> <p><b>RAPPORTEUR :</b> M. Fabregoul Olivier</p> <p><b>ABSTENTIONS :</b> M. POUDEVIGNE Jean-louis</p> <p><b>CONTRE :</b></p> <p><i>Ne prend pas part au vote :</i> <b>M. BASTID Christian, Mme GIANNACCINI Maryse mandataire de Mme BERGOGNE Catherine, M. BOUGET Vincent, M. ESCOJIDO Frédéric, Mme GARDEUR Veronique, Mme GIANNACCINI Maryse, M. NICOLAS Rémi, M. TIBERINO Richard mandataire de M. PIO Christophe, M. TOUZELLIER Frédéric mandataire de M. PLANTIER Julien, Mme SARTRE Huguette mandataire de Mme PROHIN Aurelie, Mme ROULLE Sophie, Mme SARTRE Huguette, M. ESCOJIDO Frédéric mandataire de Mme SOLANA Carole, M. TIBERINO Richard, M. VALADIER Eddy</b></p> <p><b>Relevé d'opinions à la suite de la présentation du dossier</b></p> <p>M. BASTID, groupe GUCE, fait remarquer, qu'il serait bien d'attendre que l'Aéroport appartienne bien à Nîmes Métropole avant de signer la convention.</p> <p>M. PROUST, Président, répond que l'un peut aller avant l'autre, puisque le transfert va être présenté au Conseil Communautaire le 6 novembre.</p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>



<p><b>056</b></p>	<p><b>Attribution d'une subvention au profit de l'association garDigital au titre de l'année 2023</b></p> <p><b>RAPPORTEUR :</b> M. Fabregoul Olivier  <i>ABSTENTIONS :</i>  <i>CONTRE :</i>  <i>Ne prend pas part au vote :</i> <b>M. ESCOJIDO Frédéric, M. MARQUET Daniel, M. ESCOJIDO Frédéric mandataire de Mme SOLANA Carole, M. TIXADOR Gilles, M. MARQUET Daniel mandataire de M. VOLEON Daniel</b></p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>
<p><b>057</b></p>	<p><b>Attribution d'une subvention 2023 au Lycée Saint Vincent de Paul</b></p> <p><b>RAPPORTEUR :</b> M. Valade Daniel-Jean  <i>ABSTENTIONS :</i>  <i>CONTRE :</i>  <i>Ne prend pas part au vote :</i></p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>
<p><b>058</b></p>	<p><b>Attribution de subventions 2023 à l'Université de Nîmes pour la réalisation de thèses, de formations, et pour le Collège Doctoral, et subvention d'équipement pour l'Université de Montpellier/IUT de Nîmes</b></p> <p><b>RAPPORTEUR :</b> M. Valade Daniel-Jean  <i>ABSTENTIONS :</i>  <i>CONTRE :</i>  <i>Ne prend pas part au vote :</i> <b>M. FABREGOUL Olivier, Mme GARDEUR Veronique</b></p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>
<p><b>059</b></p>	<p><b>Attribution d'un fonds de concours à la commune de Fons-Outre-Gardon pour l'aménagement d'un ancien local commercial en centre village</b></p> <p><b>RAPPORTEUR :</b> M. Nicolas Rémi  <i>ABSTENTIONS :</i> M. GOURDEL Pascal, Mme ROULLE Sophie  <i>CONTRE :</i>  <i>Ne prend pas part au vote :</i> <b>M. ANGELRAS Bernard, Mme GARDEUR Veronique, M. VALADE Daniel-jean mandataire de Mme LEBLOND Tiphaine, Mme NICOLAS Helene, Mme NICOLAS Helene mandataire de Mme ORLAY-MOUREAU Dolores, M. ANGELRAS Bernard mandataire de M. PASTOR Frédéric, M. VALADE Daniel-jean</b></p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>
<p><b>060</b></p>	<p><b>Attribution d'un fonds de concours complémentaire à la commune de Saint-Chaptes pour la construction d'une maison de santé</b></p> <p><b>RAPPORTEUR :</b> M. Nicolas Rémi  <i>ABSTENTIONS :</i> M. GOURDEL Pascal, Mme ROULLE Sophie  <i>CONTRE :</i>  <i>Ne prend pas part au vote :</i> <b>M. ANGELRAS Bernard, M. FABREGOUL Olivier, Mme GARDEUR Veronique, M. VALADE Daniel-jean mandataire de Mme LEBLOND Tiphaine, M.</b></p>

**MAZAUDIER Jean-claude, M. ANGELRAS Bernard mandataire de M. PASTOR Frédéric, M. VALADE Daniel-jean**

**UNANIMITE**

*Social*

**061 Plan de redressement de la Mission Locale Jeunes de Nîmes Métropole « Avenant n°1 à la Convention Partenariale 2023 entre Nîmes Métropole et la Mission Locale Jeunes Nîmes Métropole»**

**RAPPORTEUR :** M. Granat Jean-Jacques

**ABSTENTIONS :** Mme GARDET Laurence, M. TIXADOR Gilles

**CONTRE :**

*Ne prend pas part au vote :* **M. COURDIL Francois, M. COURDIL Francois mandataire de Mme DE GIRARDI Claude, M. SCHIEVEN Richard mandataire de M. DOUAIS Xavier, M. ESCOJIDO Frédéric, M. JACOB Thierry, Mme SARTRE Huguette mandataire de Mme PROHIN Aurelie, M. ESCOJIDO Frédéric mandataire de Mme SOLANA Carole, M. VALADE Daniel-jean**

**Relevé d'opinions à la suite de la présentation du dossier**

M.JACOB, groupe RN, explique que le groupe 's'est abstenu en Conseil Municipal de Nîmes, qu'il s'abstiendra à Nîmes Métropole. Il précise que ce n'est pas une prise de position contre la Mission Locale mais pour sortir un carton jaune à ceux, sensés contrôler cette Mission.

Le groupe précise que remettre de l'ordre est urgent et qu'il soutiendra Frédéric Escojido qui prend le relais, si le bon sens l'emporte. Evidemment, la question est de savoir si toutes les associations qui reçoivent des subventions, l'argent du contribuable, sont contrôlées comme il se doit. En l'occurrence, le groupe pense que non.

M. PROUST, Président, explique que samedi lors du Conseil Municipal de la Ville de Nîmes il a précisé que cette subvention de la Communauté d'Agglomération est une réaction à un état d'urgence afin de payer les salaires de l'ensemble des salariés. Il précise qu'il a demandé à Frédéric Escojido de l'informer de l'audit afin de voir exactement quelles étaient les missions de la MLJ car il craint, en s'appuyant sur les premiers éléments, que la MLJ se soit un peu écartée de l'objectif essentiel, en tout cas du rôle essentiel que devait réaliser la Mission Locale.

M. PROUST affirme que ce n'est pas un chèque en blanc, c'est 200 000 € pour financer le très court terme et ensuite bien entendu, il rejoint les propos de Thierry Jacob, il faudra vraiment être très vigilants pour ne pas arriver à de telles situations.

Mme ROUVERAND, groupe Progressistes, ajoute que l'Etat sauve la Mission Locale, en apportant 600 000 €, ce qui est une somme énorme. La Ville de Nîmes et l'Agglo participent aussi et bien évidemment le groupe votera pour cette délibération. Le groupe demande si le bilan de l'audit sera communiqué et qui va le faire.

	<p>M. ESCOJIDO, groupe UPDT répond à Mme ROUVERAND que l'audit est réalisé par la société financée par l'Association Nationale des Missions Locales Jeunes. Ce sont 2 cabinets notoirement connus, l'un dans le domaine financier et l'autre dans le domaine des RH qui réalisent ces 2 audits.</p> <p>M. PROUST, Président, ajoute qu'il souhaite une clarification des compétences : qui fait quoi ? Pôle Emploi ? France Travail ?</p> <p>En effet, il y a tellement de gens qui s'occupent de l'emploi qu'il pense qu'il y a quelques redondances... Il se demande si la MLJ est bien resté dans son champ de compétences. Il confirme que Nîmes Métropole ne fera pas de chèques en blanc, en permanence. Il précise qu'il attend les audits avec beaucoup d'impatience.</p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>
<i>Prospective et Innovation</i>	
<p><b>062</b></p>	<p><b>Attribution d'un fonds de concours à la commune de Clarensac pour l'équipement d'une classe maternelle d'un Tableau Blanc Interactif</b></p> <p><b>RAPPORTEUR</b> : M. Nicolas Rémi  <b>ABSTENTIONS</b> : M. GOURDEL Pascal, Mme ROULLE Sophie  <b>CONTRE</b> :  <i>Ne prend pas part au vote</i> : <b>M. ANGELRAS Bernard, M. JACOB Thierry, M. ANGELRAS Bernard mandataire de M. PASTOR Frédéric</b></p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>
<p><b>063</b></p>	<p><b>Attribution d'un fonds de concours à la commune de Fons-Outre-Gardon pour le remplacement de 3 postes informatiques obsolètes et l'ajout d'un quatrième pour l'ouverture d'une nouvelle classe</b></p> <p><b>RAPPORTEUR</b> : M. Nicolas Rémi  <b>ABSTENTIONS</b> : M. GOURDEL Pascal, Mme ROULLE Sophie  <b>CONTRE</b> :  <i>Ne prend pas part au vote</i> : <b>M. BEAUME Frederic, Mme CHELVI-SENDIN Maud, M. HAMARD Michel, M. JACOB Thierry, Mme ROUVERAND Valérie</b></p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>
<i>Developpement Durable</i>	

**064 Arrêt du projet de Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté d'agglomération de Nîmes Métropole**

**RAPPORTEUR :** M. Gaillard Maurice

**ABSTENTIONS :** Mme GIACOMETTI Corinne

**CONTRE :**

*Ne prend pas part au vote :*

**Relevé d'opinions à la suite de la présentation du dossier**

M. ANGELRAS, groupe UPDT, remercie Maurice GAILLARD d'avoir présenté cette délibération. Il explique que pour lui, c'est un sujet très important au quotidien. C'est un fil conducteur pour tout ce qui doit se bâtir au niveau de l'agglomération. Chaque fois que l'on aura un projet, dans un secteur ou dans un autre, on doit effectivement penser au dérèglement climatique à la fois pour l'adaptation et pour la stabilisation aux changements climatiques, notamment par tout ce qui est énergies renouvelables. Ce dossier s'est réalisé de façon transversale, l'ensemble des Directions ont joué le jeu et participé à tout ce travail qui a permis d'élaborer ce PCAET. C'est un exemple à suivre pour de futurs gros dossiers.

Il rappelle aussi qu'il y a eu la participation d'élus mais aussi la participation du public qui s'est retrouvé plusieurs fois au travers des réunions de concertation.

Il insiste sur le fait qu'à travers ce dossier Nîmes Métropole trace un véritable sillon pour l'avenir.

Mme MENUT, groupe GUCE, confirme que pour le groupe c'est effectivement, un enjeu fondamental pour le territoire et plus largement pour la planète. Le groupe votera cette délibération.

Il s'agit dans cette délibération de la synthèse d'un gros dossier, ardu et technique, celui du PCAET, domaine incontournable et fondamental pour l'avenir de notre territoire et de ses habitants sur les enjeux climat air énergie.

Il est question ici du bilan et de l'avancée des actions à ce jour, en vue d'une évaluation officielle, afin de poursuivre et renforcer éventuellement la mise en place des actions actuelles et d'en fixer éventuellement de nouvelles. Vu, l'aggravation du réchauffement climatique il est urgent de poursuivre ces actions et d'aller plus loin encore.

Mme Menut précise qu'elle a participé avec Pierre-Édouard DETREZ aux ateliers d'élaboration de ce PCAET mais que ces ateliers se sont arrêtés en 2022 et qu'ils n'ont plus eu de nouvelles depuis.

Le groupe constate également que les actions résumées dans ce rapport sont très limitées par rapport aux propositions qui avaient été faites lors des ateliers citoyens.

Le groupe s'interroge sur ce dossier :

Sur la globalité du dossier d'abord, le groupe ne sait pas comment les coûts ont été évalués et ce qui est précisément pris en compte, car il s'agit d'une budgétisation globale.

Il est annoncé 240 millions d'euros hors-taxes, le groupe pense qu'il serait important pour tout le monde d'avoir une visibilité sur la budgétisation de chaque action.

Pour certains axes, il est parfois prévu dans le rapport un observatoire opérationnel mais ce n'est pas le cas pour tous les axes, le groupe souhaiterait en connaître les raisons.

Le groupe se pose des questions aussi sur certains axes :

Sur l'axe 1 qui concerne les bâtiments résidentiels sobres et résilients, il n'y a rien sur l'ensemble des bâtiments publics, les établissements scolaires par exemple, nécessité d'isolation thermique à réaliser avec une production d'énergie solaire ou photovoltaïque qui s'imposerait.

Sur l'axe 2 qui concerne la mobilité décarbonée, il est écrit, « maîtriser les flux routiers pour libérer de l'espace au profit des mobilités durables ». Le groupe pense qu'il y a une contradiction totale avec la construction de rocares.

Sur l'axe 3 qui concerne la production d'énergie renouvelable locale respectueuse de l'environnement, il n'y a pas d'état des lieux, le groupe pense qu'il serait important de l'avoir et de le développer sur les bâtiments publics et communaux.

Sur l'axe 5 : Le territoire objectif zéro déchet, sachant que les déchets produisent une bonne partie des gaz à effet de serre, il y aurait une exemplarité à donner avec les cantines scolaires.

Le groupe fait remarquer qu'à ce sujet, la pesée annuelle est rendue obligatoire par la loi, il voudrait savoir où en est Nîmes Métropole sur ce point au niveau du territoire.

Sur l'axe 7 : Des solutions qui concernent les solutions fondées sur la nature pour des villes résilientes. Les communes étant de plus en plus bétonnées, le groupe insiste sur la nécessité de réduire les îlots de chaleur et de végétaliser et notamment les cours des écoles et des établissements scolaires.

Sur l'axe 8 : agriculture et alimentation, le budget semble peu élevé pour prétendre donner à tous une alimentation de qualité. Le groupe s'interroge sur la signification du mot « qualité » ainsi que sur les possibilités de développement local car 72 % des exploitations agricoles concernées sont sans successeur actuellement.

Le rapport précise qu'il faut inverser la tendance, le groupe se demande, comment, sachant que la SAFER vend au plus offrant et pas aux paysans.

Enfin, Mme MENUT, conclut en expliquant que le rapport informe qu'une concertation citoyenne sur le PCAET sera engagée durant un mois fin 2023, le groupe pense que c'est une bonne chose.

Elle précise que le groupe ne manquera pas d'y apporter une contribution active et de suivre les réalisations axe par axe avec sérieux et vigilance.

M. PROUST, Président, répond à Mme MENUT qu'il va demander aux services qu'on lui transmette le coût par action, il précise que sur le photovoltaïque, c'est 10 millions sur quatre ans, par exemple.

Il explique qu'il y a eu une concertation en 2022 et qu'ensuite, il y a eu un travail de fond qui a été décliné avec les services et les partenaires sur l'année 2023 pour présenter le rapport.

Mme LECOQ, groupe des Progressistes, fait remarquer que dans la présentation qui a été faite du PCAET, il a été dit que la concertation avait largement impliqué les Communes.

Elle pense que la concertation avec les élus n'a pas été suffisante.

Elle souligne que le public va être largement consulté en tant que partie prenante, ce qui, pour elle, veut dire que les communes ne sont pas des parties prenantes au même niveau.

Pour Mme LECOQ, il serait souhaitable qu'un projet d'une telle importance, soit présenté dans les conseils municipaux pour avis avant finalisation et validation, Elle pense, que ce serait très efficace car cela permettrait de les impliquer dans les objectifs et de partager avec eux toute cette ambition et elle suppose que cela faciliterait la mise en œuvre à l'intérieur de chacune des Communes.

M. PROUST, Président, répond à Mme LECOQ que le PCAET a été présenté en conférence des Maires, toutes les Communes ont été associées. Il lui propose de peut-être voir avec son Maire.

Mme LECOQ, groupe des Progressistes, précise qu'elle parle d'une présentation globale du projet pour pouvoir sensibiliser l'ensemble des élus et partager les objectifs.

M. GAILLARD, groupe EPNM, répond à Mme LECOQ que des invitations ont été lancées à toutes les Communes pour participer à certaines réunions et qu'il faut reconnaître que le retour n'a pas été satisfaisant car beaucoup d'élus étaient absents.

Il souhaite aussi reprendre Mme MENUT sur 2 points :

	<p>Il précise qu'il est conscient que ce document doit être amélioré. C'est un document très volumineux, qui va, par la suite, passer au tamis du Préfet de Région, de la Région, des divers organismes qui doivent valider ce document.</p> <p>Pour le photovoltaïque, il rappelle qu'en ce moment toutes les Communes sont censées identifier sur leurs territoires les lieux où l'on peut poser du photovoltaïque. Tous les documents vont être recueillis par Nîmes Métropole et vont être transmis à la Préfecture pour évaluation.</p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>
<b>065</b>	<p><b>Attribution d'un fonds de concours à la commune de Lédénon pour la rénovation énergétique de la salle du Parc et de l'école de la Fontaine</b></p> <p><b>RAPPORTEUR :</b> M. Nicolas Rémi  <b>ABSTENTIONS :</b> Mme ROULLE Sophie  <b>CONTRE :</b>  <i>Ne prend pas part au vote :</i> <b>M. FERRIER Bruno, Mme GIACOMETTI Corinne, Mme MENUT Jo, Mme TOURNIER BARNIER Christine</b></p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>
<b>066</b>	<p><b>Attribution d'un fonds de concours à la commune de Manduel pour la modernisation du réseau d'éclairage public</b></p> <p><b>RAPPORTEUR :</b> M. Nicolas Rémi  <b>ABSTENTIONS :</b> Mme ROULLE Sophie  <b>CONTRE :</b>  <i>Ne prend pas part au vote :</i> <b>M. GAILLARD Maurice, Mme MENUT Jo, Mme REY-DESCHAMPS Geraldine, Mme REY-DESCHAMPS Geraldine mandataire de Mme VENTURINI Pascale</b></p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>
<b>067</b>	<p><b>Attribution d'un fonds de concours à la commune de Marguerittes pour la rénovation énergétique du groupe scolaire Peyrouse</b></p> <p><b>RAPPORTEUR :</b> M. Nicolas Rémi  <b>ABSTENTIONS :</b>  <b>CONTRE :</b>  <i>Ne prend pas part au vote :</i> <b>Mme AJMO-BOOT Sylvie, M. MAZAUDIER Jean-claude</b></p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>

<p><b>068</b></p>	<p><b>Attribution d'un fonds de concours à la commune de Moulézan pour la modernisation du réseau d'éclairage public</b></p> <p><b>RAPPORTEUR :</b> M. Nicolas Rémi  <i>ABSTENTIONS :</i>  <b>CONTRE :</b>  <i>Ne prend pas part au vote :</i> <b>M. ANGELRAS Bernard, M. BEAUME Frederic, Mme BOISSIERE Monique, Mme MENUT Jo, M. ANGELRAS Bernard mandataire de M. PASTOR Frédéric, Mme REY-DESCHAMPS Geraldine, Mme REY-DESCHAMPS Geraldine mandataire de Mme VENTURINI Pascale</b></p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>
<p><b>069</b></p>	<p><b>Attribution d'un fonds de concours à la commune de Sainte-Anastasia pour la modernisation du réseau d'éclairage public</b></p> <p><b>RAPPORTEUR :</b> M. Nicolas Rémi  <i>ABSTENTIONS :</i>  <b>CONTRE :</b>  <i>Ne prend pas part au vote :</i></p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>
<p><b>070</b></p>	<p><b>Attribution d'un fonds de concours à la commune de Saint-Bauzély pour la modernisation du réseau d'éclairage public</b></p> <p><b>RAPPORTEUR :</b> M. Nicolas Rémi  <i>ABSTENTIONS :</i>  <b>CONTRE :</b>  <i>Ne prend pas part au vote :</i></p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>
<p><b>071</b></p>	<p><b>Attribution d'un fonds de concours à la commune de Saint-Côme et Maruejols pour la modernisation du réseau d'éclairage public</b></p> <p><b>RAPPORTEUR :</b> M. Nicolas Rémi  <i>ABSTENTIONS :</i>  <b>CONTRE :</b>  <i>Ne prend pas part au vote :</i></p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>

**Mme REY-DESCHAMPS, groupe UPDT, souhaite répondre aux interventions précédentes de M. BOUGET et de Mme ROUVERAND.**

Mme REY-DESCHAMPS, tient à apporter des précisions sur le dossier du NPNRU porté par Nîmes Métropole. Elle explique que lorsque Monsieur le Président lui a confié cette importante délégation en juillet 2020 en plus de la délégation de l'Habitat, elle s'est attachée en priorité à avancer sur la signature de la convention pour ce dossier engagé en 2016. La signature de cette convention partenariale pluriannuelle a eu lieu en décembre 2021. Signature, en présence d'Emmanuelle WARGON alors ministre déléguée en charge du logement, qu'elle avait convié lors d'une rencontre précédente.

Mme REY-DESCHAMPS rappelle qu'il s'agit d'une convention de 424 millions d'euros intégrant 175 opérations, les fameuses FAT, à engager avant le 30 juin 2026. Il s'agit de la démolition de 17 immeubles et tours, reconstitution 1117 logements dont 1080 ont été identifiés politiquement. La réhabilitation de 831 logements mais aussi des travaux d'aménagement urbain, comme la démolition de la galerie Wagner et de la place Debussy sur le quartier Pissevin. Mise en place de cinq grandes opérations portant sur les commerces dont trois maisons médicales pluridisciplinaires, 2 sur le quartier de Pissevin et une sur le quartier du Mas de Mingue. Requalification ou création de 7 équipements publics structurants : écoles ou crèches.

Un grand nombre de ces opérations sont sujettes à des autorisations administratives et environnementales préalables, autorisations, qui ont fait l'objet de dépôts de dossiers auprès des services de l'État en novembre 2020 et pour lesquels Nîmes Métropole vient seulement de recevoir les projets d'arrêtés dans le courant du mois d'août.

Elle espère que Nîmes Métropole obtiendra les arrêtés signés par Monsieur le préfet d'ici la fin de l'année.

Toutefois, Mme REY-DESCHAMPS explique que Nîmes Métropole n'a pas attendu ces autorisations de l'État pour engager un grand nombre d'opérations, dont par exemple, l'accompagnement au relogement de 666 familles sur 792 impactées par le programme de démolition par le pôle logement de Nîmes Métropole.

Mme REY-DESCHAMPS interpelle M. BASTID, en lui demandant d'aider Nîmes Métropole au relogement des grandes familles, au vu de l'importance du parc d'Habitat du Gard.

Elle rappelle également que le Département, dans la convention, finance uniquement son bailleur, ce qu'elle juge regrettable.

Concernant les travaux en cours, elle précise que le petit Pollux a été démoli dans le quartier de Pissevin par le bailleur Un Toit pour Tous. Que le grand Pollux est en déconstruction et devrait bientôt être démoli également, dans les semaines à venir.

D'ici la fin de l'année, ce sera la tour Avogadro et la tour Perrin en avril 2024 qui devraient être démolies. La reconstruction de l'école Léo Rousson, quartier Clos d'Orville, est engagée.

561 logements neufs sont mis en chantier à ce jour dont 163 ont déjà été livrés sur la ville de Nîmes et sur les communes de l'agglomération comme à Saint-Geniès, Redessan, Milhau et Clarensac. L'accélération de ses mises en chantier interviendra après l'obtention des arrêtés d'autorisations environnementales attendues depuis trois ans.

Mme REY-DESCHAMPS ajoute qu'avec le démarrage des travaux de construction de l'immeuble GGL sur la centralité Kennedy, 40 logements avec les rez-de-chaussée commerciaux, l'engagement de deux programmes sur l'îlot des arts dont une maison médicale pluridisciplinaire... L'engagement



de ces programmes immobiliers sera indispensable pour le repositionnement des commerces, des professionnels médicaux de la galerie Wagner et du centre commercial Trait d'union.

Sur le Chemin Bas d'Avignon, lancement d'un programme de 19 logements en accession à la propriété par Promologis.

Sur Valdegour, l'engagement des travaux de construction de villas en accession sociale à la propriété. A ces travaux, il faut ajouter le plan de sauvegarde sur Wagner en cours sur les 4 copropriétés sur lesquelles Nîmes Métropole rencontre des difficultés :

En plus de tout ce travail, il y a l'ORCOD-IN, l'opération de requalification des copropriétés dégradées d'intérêt national, sur le quartier de Pissevin, Elle insiste sur le fait que c'est une chance, pour le territoire de Nîmes Métropole d'obtenir cet ORCOD d'intérêt national.

Mme REY-DESCHAMPS remercie l'EPF, ses services, les agents de la Ville de Nîmes et de Nîmes Métropole ainsi que Monsieur Touzellier pour leurs aides précieuses dans ce dossier.

Elle affirme que, comme l'Assemblée peut le constater, Nîmes Métropole est loin d'être passive dans ce programme de renouvellement urbain.

Mme REY-DESCHAMPS s'adresse à nouveau à M. BASTID pour lui demander de l'aide pour le relogement.

Elle précise qu'elle ne pense pas que le renouvellement urbain à lui seul, fera cesser les règlements de comptes entre bandes rivales dans le cadre de la guerre des territoires concernant le trafic de drogue car il s'agit d'une grande responsabilité de chacun qui commence par l'éducation et va jusqu'à la répression.

Mme ROUVERAND, groupe Progressistes, répond à Mme REY-DESCHAMPS, elle lui explique que le groupe est bien au courant puisque c'est un travail de longue haleine depuis des années, mais qu'à force de se renvoyer la balle, il y a un enfant de 10 ans qui est mort. Elle insiste sur le fait qu'il y a un quart de la population qui vit dans ces quartiers et que si on ne va pas plus vite c'est toute la paix sociale qui sera touchée. Elle précise que ce n'est pas un état des lieux de tout ce qui est fait qui va faire avancer le débat.

M. BASTID, groupe GUCE, demande à Monsieur le Président, que ce sujet très important fasse l'objet d'un débat.

M. PROUST, Président, répond à M. BASTID qu'il est d'accord.

**072 Modification et approbation du nouveau règlement d'intervention de Nîmes Métropole en faveur de l'amélioration de l'habitat privé ancien dans le cadre du Plan de Sauvegarde des copropriétés de la galerie Richard Wagner à Nîmes**

**RAPPORTEUR :** Mme Rey-Deschamps Geraldine

**ABSTENTIONS :**

**CONTRE :**

*Ne prend pas part au vote :* **M. JACOB Thierry, M. POUDEVIGNE Jean-louis**

**UNANIMITE**

<p><b>073</b></p>	<p><b>Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH RU) quartier Richelieu à Nîmes - Avenant n°2 à la convention</b></p> <p><b>RAPPORTEUR :</b> Mme Rey-Deschamps Geraldine  <b>ABSTENTIONS :</b>  <b>CONTRE :</b>  <i>Ne prend pas part au vote :</i> <b>M. POUDEVIGNE Jean-louis</b></p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>
<p><b>074</b></p>	<p><b>Signature de la convention cadre Petites Villes de Demain et de son annexe la convention d'Opération de Revitalisation Territoriale de la ville de Saint-Gilles</b></p> <p><b>RAPPORTEUR :</b> Mme Rey-Deschamps Geraldine  <b>ABSTENTIONS :</b>  <b>CONTRE :</b>  <i>Ne prend pas part au vote :</i> <b>M. LACHAUD Yvan, M. POUDEVIGNE Jean-louis, Mme ROUVERAND Valérie</b></p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>
<p><b>075</b></p>	<p><b>Renouvellement de la composition des membres de la Conférence Intercommunale du Logement</b></p> <p><b>RAPPORTEUR :</b> Mme Rey-Deschamps Geraldine  <b>ABSTENTIONS :</b> M. LACHAUD Yvan  <b>CONTRE :</b>  <i>Ne prend pas part au vote :</i> <b>M. DETREZ Pierre-edouard, M. POUDEVIGNE Jean-louis, Mme TUDELA Dominique</b></p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>
<p><b>076</b></p>	<p><b>Aire d'accueil des Gens du Voyage Nîmes Saint-Césaire - Compte rendu annuel de la SPL AGATE, mandat de travaux, arrêté au 31 décembre 2022.</b></p> <p><b>RAPPORTEUR :</b> M. Leroi Renaud  <b>ABSTENTIONS :</b>  <b>CONTRE :</b>  <i>Ne prend pas part au vote :</i></p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>
<p style="text-align: center;"><i>Aménagement du Territoire</i></p>	

<p><b>077</b></p>	<p><b>Signature d'un protocole de partenariat entre l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie et la Communauté d'Agglomérations Nimes Metropole</b></p> <p><b>RAPPORTEUR :</b> M. Touzellier Frédéric  <b>ABSTENTIONS :</b> M. DETREZ Pierre-edouard, Mme GARDET Laurence  <b>CONTRE :</b>  <i>Ne prend pas part au vote :</i> <b>M. ANGELRAS Bernard, M. ESCOJIDO Frédéric, M. LEROI Renaud, Mme LIMONES Florence, M. ANGELRAS Bernard mandataire de M. PASTOR Frédéric, Mme REY-DESCHAMPS Geraldine, M. ESCOJIDO Frédéric mandataire de Mme SOLANA Carole, M. TOUZELLIER Frédéric, Mme REY-DESCHAMPS Geraldine mandataire de Mme VENTURINI Pascale</b></p> <p><b>Relevé d'opinions à la suite de la présentation du dossier</b></p> <p>Mme LECOQ, groupe des progressistes, demande où sont les bilans qui devaient être présentés au Comité de Pilotage et pourquoi ils n'ont pas été joints à la délibération.  Ensuite, elle souhaiterait savoir si des modifications des engagements ont été apportées dans ce nouveau protocole par rapport au premier.</p> <p>M. TOUZELLIER, groupe UPDT, répond à Mme LECOQ que les engagements sont les mêmes.</p> <p>Mme LECOQ, groupe des progressistes, demande s'il y a eu un retour d'expérience qui aurait permis de le faire évoluer.</p> <p>M. TOUZELLIER, groupe UPDT, répond à Mme LECOQ qu'il a les chiffres très synthétiques des actions qui avaient été faites sur les trois piliers, le social, l'économique, et le dernier pilier, celui des opérations mixtes où il y a un engagement fort de l'EPF en terme budgétaire. Il précise à Mme LECOQ que tous les éléments lui seront envoyés au travers du bilan.</p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>
<p><b>078</b></p>	<p><b>Signature de l'avenant n°1 à la convention de concours technique pour la communication d'informations relatives au marché foncier local via VIGIFONCIER avec la SAFER Occitanie</b></p> <p><b>RAPPORTEUR :</b> M. Touzellier Frédéric  <b>ABSTENTIONS :</b>  <b>CONTRE :</b>  <i>Ne prend pas part au vote :</i> <b>M. BASTID Christian, M. ESCOJIDO Frédéric, Mme GIANNACCINI Maryse, M. LEROI Renaud, Mme LIMONES Florence, M. ESCOJIDO Frédéric mandataire de Mme SOLANA Carole, M. TIXADOR Gilles</b></p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>
<p><b>079</b></p>	<p><b>Projet de Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) MAGNA PORTA : concession d'aménagement avec la SPL AGATE - Compte Rendu Annuel à la Collectivité et Bilan prévisionnel - Année 2022</b></p> <p><b>RAPPORTEUR :</b> M. Granat Jean-Jacques  <b>ABSTENTIONS :</b>  <b>CONTRE :</b>  <i>Ne prend pas part au vote :</i></p>

UNANIMITE

*Mobilité Transport*

**082 Attribution d'un fonds de concours à la commune de Bezouce pour des aménagements de la rue Mistral**

**RAPPORTEUR :** M. Nicolas Rémi

**ABSTENTIONS :**

**CONTRE :**

*Ne prend pas part au vote :* **M. COURDIL Francois, M. COURDIL Francois mandataire de Mme DE GIRARDI Claude, M. ESCOJIDO Frédéric, M. FABREGOUL Olivier, M. LEROI Renaud, Mme LIMONES Florence, Mme ROULLE Sophie, M. ESCOJIDO Frédéric mandataire de Mme SOLANA Carole**

UNANIMITE

**083 Attribution d'un fonds de concours à la commune de Clarensac pour des travaux de réfection du Boulevard de la Dougue**

**RAPPORTEUR :** M. Nicolas Rémi

**ABSTENTIONS :**

**CONTRE :**

*Ne prend pas part au vote :* **M. BONNE Olivier, M. FABREGOUL Olivier, M. LEROI Renaud, Mme LIMONES Florence, Mme ROULLE Sophie**

UNANIMITE

**084 Attribution d'un fonds de concours à la commune de Générac pour l'aménagement et la sécurisation des rues Aurillon, Agaux et Bessodes**

**RAPPORTEUR :** M. Nicolas Rémi

**ABSTENTIONS :**

**CONTRE :**

*Ne prend pas part au vote :* **M. FABREGOUL Olivier, M. LEROI Renaud, Mme LIMONES Florence, Mme TOURNIER BARNIER Christine**

	<b>UNANIMITE</b>
<b>085</b>	<p><b>Attribution d'un fonds de concours à la commune de Lédenon pour des travaux rue des 4 Vents</b></p> <p><b>RAPPORTEUR</b> : M. Nicolas Rémi  <b>ABSTENTIONS</b> :  <b>CONTRE</b> :  <i>Ne prend pas part au vote</i> : <b>M. BONNE Olivier, M. FABREGOUL Olivier, M. LEROI Renaud, Mme LIMONES Florence, Mme ROUVERAND Valérie</b></p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>
<b>086</b>	<p><b>Attribution d'un fonds de concours à la commune de Saint-Chaptes pour des aménagements des rues de la Cave et Roux Larcy</b></p> <p><b>RAPPORTEUR</b> : M. Nicolas Rémi  <b>ABSTENTIONS</b> : Mme BOISSIERE Monique  <b>CONTRE</b> :  <i>Ne prend pas part au vote</i> : <b>Mme CHELVI-SENDIN Maud, M. FABREGOUL Olivier, M. LEROI Renaud, Mme LIMONES Florence, M. LUCCHINI Pierre, M. MAZAUDIER Jean-claude, Mme TOURNIER BARNIER Christine</b></p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>
<i>Eau et Assainissement</i>	
<b>087</b>	<p><b>Acceptation du droit de préemption urbain délégué par la commune de Saint-Gilles dans le périmètre de protection rapprochée du captage du Mas Girard</b></p> <p><b>RAPPORTEUR</b> : M. Chailan Jean-Luc  <b>ABSTENTIONS</b> :  <b>CONTRE</b> :  <i>Ne prend pas part au vote</i> : <b>M. BEAUME Frederic, M. FERRIER Bruno, M. LEROI Renaud, Mme LIMONES Florence, Mme MENUT Jo</b></p> <p><b>Relevé d'opinions à la suite de la présentation du dossier</b></p> <p>M. DETREZ, groupe GUCE, souhaite rappeler à Monsieur le Rapporteur, que le groupe est toujours intéressé par une visite des captages.</p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>

<p><b>088</b></p>	<p><b>Commune de Bouillargues - Acquisition des parcelles cadastrées ZO 067, ZO 272, ZO 146, ZO 148 et ZO 181 en vue de protéger le captage prioritaire du Puits des Canaux</b></p> <p><b>RAPPORTEUR</b> : M. Chailan Jean-Luc  <b>ABSTENTIONS</b> :  <b>CONTRE</b> :  <i>Ne prend pas part au vote</i> : <b>Mme GIANNACCINI Maryse, M. LEROI Renaud, M. NICOLAS Rémi</b></p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>
<p><b>089</b></p>	<p><b>Approbation du rapport des représentants de l'assemblée spéciale des collectivités territoriales au conseil d'administration de BRL - Exercice 2022</b></p> <p><b>RAPPORTEUR</b> : M. Chailan Jean-Luc  <b>ABSTENTIONS</b> :  <b>CONTRE</b> :  <i>Ne prend pas part au vote</i> : <b>M. BONNE Olivier, M. TOUZELLIER Frédéric mandataire de M. PLANTIER Julien, M. TOUZELLIER Frédéric</b></p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>
<p><b>090</b></p>	<p><b>Rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau, d'assainissement collectif et non collectif - Exercice 2022</b></p> <p><b>RAPPORTEUR</b> : M. Chailan Jean-Luc  <b>ABSTENTIONS</b> :  <b>CONTRE</b> :  <i>Ne prend pas part au vote</i> : <b>Mme BOISSIERE Monique, M. ESCOJIDO Frédéric, M. ESCOJIDO Frédéric mandataire de Mme SOLANA Carole</b></p> <p><b>Relevé d'opinions à la suite de la présentation du dossier</b></p> <p>M. FERRIER, groupe GUCE, explique que le rapport annuel du prestataire de l'eau est présenté comme chaque année à l'Assemblée. Pour le groupe, ce rapport laisse apparaître une bouteille à moitié vide ou à moitié pleine selon comment on a envie de la voir.</p> <p>A moitié pleine parce que l'on a des satisfactions cette année : de voir le coût de production diminuer essentiellement dans la zone de pompage de Comps, notamment, grâce aux investissements qui ont été faits. Satisfaction, aussi, de voir se terminer certains gros chantiers comme la station de relevage au niveau de Carrefour. Satisfaction, aussi, d'avoir économisé 100 000 m<sup>3</sup> d'eau dans la lutte contre les fuites, un engagement sans faille des services et des élus que vous êtes.</p> <p>Mais, aussi, une bouteille à moitié vide, car force est de constater, que l'année 2022 laisse apparaître encore plus de 6 millions de mètres cubes d'eau perdue dans la nature soit 23 % de notre production. Sur quatre années, cela représente l'équivalent de la consommation annuelle de Nîmes Métropole.</p> <p>Il confirme que des choses ont été initiées mais que devant l'ampleur du désastre constaté chaque année il faut faire de la lutte contre ces fuites une vraie politique volontariste qui ne repousse pas à demain les énormes investissements à faire. Le groupe pense que dans ce cadre, le délégataire a toute sa responsabilité. Le groupe s'interroge sur ce que Nîmes Métropole va laisser pour le futur avec plus de 1500 km de conduites seulement et seulement 7 km de changés annuellement pour un taux de renouvellement de 0,40 sur les cinq dernières années.</p> <p>Pendant ce temps, ce même délégataire rajoute une augmentation de plus de 5 millions d'euros pour la ligne budgétaire des sous-traitants, pour le groupe, l'inflation, à elle seule, ne peut pas tout justifier.</p>

	<p>Ce dernier est fortement endetté, on parle d'un déficit de plus de 10 millions €. L'augmentation nécessaire et regrettable du prix de l'eau pour essayer d'équilibrer les comptes en 2023 doit faire réagir Nîmes Métropole rapidement sans attendre le rapport 2023, afin de dénoncer une fois de plus l'insincérité de ce contrat qui coûte cher à Nîmes Métropole et à ses habitants.</p> <p>M. PROUST, Président, répond à M. FERRIER, que comme dans beaucoup de domaines, on est à la recherche du temps perdu dans ce domaine.</p> <p>M. CHAILAN, groupe UPDT, ajoute qu'il ne s'agit pas de 100 000 m<sup>3</sup> mais d'1million économisés en deux ans, il juge cela assez correct. Il souhaite donner des éclaircissements à l'Assemblée avec quelques chiffres : Eau de Nîmes Métropole (EDNM) est intervenue en trois ans sur 6000 fuites dans nos 39 Communes, le délégataire ne reste pas sans rien faire et les services de Nîmes Métropole surveillent. Il y a maintenant un chien détecteur de fuites c'est un atout supplémentaire. 200 détecteurs de fuites ont été installés sur les conduites et plus de 200 amovibles que l'on peut changer d'endroit également. Le rendement est à 73,6 alors que le Grenelle précisait qu'il fallait atteindre 70,1. M. CHAILAN précise à M. DETREZ que la visite est programmée le lieu a été repéré pour la visite des champs captants.</p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>
<p><b>091</b></p>	<p><b>Rapports annuels des concessionnaires des services d'eau et d'assainissement collectif - Exercice 2022</b></p> <p><b>RAPPORTEUR :</b> M. Durand-Coutelle Jean-François <i>ABSTENTIONS :</i> <i>CONTRE :</i> <i>Ne prend pas part au vote :</i></p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>
<p><b>092</b></p>	<p><b>Avenant n° 2 au contrat d'achat de biométhane produit par l'unité de méthanisation des boues à la station de traitement des eaux usées de Nîmes. Autorisation à signer</b></p> <p><b>RAPPORTEUR :</b> M. Durand-Coutelle Jean-François <i>ABSTENTIONS :</i> <i>CONTRE :</i> <i>Ne prend pas part au vote : Mme LECOQ Hélène</i></p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>

<p><b>093</b></p>	<p><b>Commune de Cabrières - Zonage d'Assainissement Collectif et Non Collectif. Approbation définitive</b></p> <p><b>RAPPORTEUR :</b> M. Durand-Coutelle Jean-François  <b>ABSTENTIONS :</b>  <b>CONTRE :</b>  <i>Ne prend pas part au vote :</i> <b>M. ANGELRAS Bernard, M. ESCOJIDO Frédéric, Mme LECOQ Hélène, M. ANGELRAS Bernard mandataire de M. PASTOR Frédéric, M. ESCOJIDO Frédéric mandataire de Mme SOLANA Carole</b></p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>
<p><b>094</b></p>	<p><b>Commune de Bernis - Approbation du dossier du zonage pluvial. Approbation de l'enquête publique unique. Désignation de la commune de Bernis comme autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête publique</b></p> <p><b>RAPPORTEUR :</b> M. Durand-Coutelle Jean-François  <b>ABSTENTIONS :</b>  <b>CONTRE :</b>  <i>Ne prend pas part au vote :</i> <b>M. ESCOJIDO Frédéric, M. ESCOJIDO Frédéric mandataire de Mme SOLANA Carole</b></p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>
<p><b>095</b></p>	<p><b>Commune de Milhaud - Approbation du dossier du zonage pluvial. Approbation de l'enquête publique. Désignation de la commune de Milhaud comme autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête publique</b></p> <p><b>RAPPORTEUR :</b> M. Durand-Coutelle Jean-François  <b>ABSTENTIONS :</b>  <b>CONTRE :</b>  <i>Ne prend pas part au vote :</i> <b>Mme AJMO-BOOT Sylvie, M. ANGELRAS Bernard, M. DE GONZAGA Patrick mandataire de M. ARTAL Joseph, M. DE GONZAGA Patrick, M. ESCOJIDO Frédéric, M. ANGELRAS Bernard mandataire de M. PASTOR Frédéric, M. TOUZELLIER Frédéric mandataire de M. PLANTIER Julien, M. ESCOJIDO Frédéric mandataire de Mme SOLANA Carole, M. TOUZELLIER Frédéric</b></p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>



<p><b>096</b></p>	<p><b>Programme CADEREAU - Aménagement hydraulique du cadereau Mas Verdier - Acquisition d'une emprise issue de la parcelle HP 452 sur la commune de Nîmes</b></p> <p><b>RAPPORTEUR :</b> M. Angelras Bernard  <b>ABSTENTIONS :</b>  <b>CONTRE :</b>  <i>Ne prend pas part au vote :</i> <b>M. ESCOJIDO Frédéric, M. ESCOJIDO Frédéric mandataire de Mme SOLANA Carole, Mme TOURNIER BARNIER Christine</b></p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>
<p><i>Sécurité</i></p>	
<p><b>097</b></p>	<p><b>Convention de partenariat relative au dispositif de vidéoprotection entre Nîmes Métropole et la Gendarmerie Nationale</b></p> <p><b>RAPPORTEUR :</b> M. Tiberino Richard  <b>ABSTENTIONS :</b>  <b>CONTRE :</b>  <i>Ne prend pas part au vote :</i> <b>Mme AJMO-BOOT Sylvie, M. ESCOJIDO Frédéric, M. ESCOJIDO Frédéric mandataire de Mme SOLANA Carole</b></p> <p><b>Relevé d'opinions à la suite de la présentation du dossier</b></p> <p>M. JACOB, groupe RN, explique que la sécurité des habitants du territoire doit être une priorité à l'échelon de Nîmes Métropole.</p> <p>Il précise que le groupe vote bien évidemment pour les délibérations qui vont dans ce sens, tellement il a conscience de la situation, notamment dans certains quartiers de Nîmes. Situation, qui ruisselle jusque dans les villages autrefois paisibles. Il tient à dire que les policiers et gendarmes remplissent leurs missions, et qu'ils ont le respect de la très grande majorité des Français malgré le travail de sape de l'extrême gauche qui appelle à manifester contre les violences policières. Il ajoute que le groupe pense qu'il y a besoin d'une justice indépendante au service de la justice et non politique au service d'une idéologie.</p> <p>M. JACOB demande à Mme ROUVERAND, d'intervenir auprès de ses grands élus et de son Président afin qu'ils disent à la justice qu'elle effectue son travail au service de la justice.</p> <p>IL souhaite dire à l'extrême gauche, que le syndicat de la Magistrature, le travail du syndicat de la Magistrature, est une honte car nos policiers sont en danger de mort aujourd'hui.</p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>

<p><b>098</b></p>	<p><b>Attribution d'un fonds de concours à la commune de Caissargues pour la mise en oeuvre d'équipement de vidéoprotection</b></p> <p><b>RAPPORTEUR :</b> M. Nicolas Rémi  <b>ABSTENTIONS :</b> Mme ROULLE Sophie  <b>CONTRE :</b>  <i>Ne prend pas part au vote :</i> <b>M. ESCOJIDO Frédéric, M. ESCOJIDO Frédéric mandataire de Mme SOLANA Carole</b></p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>
<p><b>099</b></p>	<p><b>Attribution d'un fonds de concours à la commune de Caveirac pour la mise en oeuvre d'équipement de vidéoprotection</b></p> <p><b>RAPPORTEUR :</b> M. Nicolas Rémi  <b>ABSTENTIONS :</b> Mme ROULLE Sophie  <b>CONTRE :</b> <b>M. VALADIER Eddy</b>  <i>Ne prend pas part au vote :</i> <b>M. ESCOJIDO Frédéric, M. ESCOJIDO Frédéric mandataire de Mme SOLANA Carole</b></p> <p style="text-align: center;"><b>MAJORITE</b></p>
<p><b>100</b></p>	<p><b>Attribution d'un fonds de concours à la commune de Sernhac pour la mise en oeuvre d'équipement de vidéoprotection</b></p> <p><b>RAPPORTEUR :</b> M. Nicolas Rémi  <b>ABSTENTIONS :</b> Mme ROULLE Sophie  <b>CONTRE :</b>  <i>Ne prend pas part au vote :</i> <b>M. COURDIL Francois, M. COURDIL Francois mandataire de Mme DE GIRARDI Claude, M. ESCOJIDO Frédéric, M. ESCOJIDO Frédéric mandataire de Mme SOLANA Carole</b></p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>

*Projet Alimentaire Territorial*

101	<p><b>Versement d'une subvention de Nîmes Métropole au Syndicat des AOP « olives et huile d'olive de Nîmes » pour le développement d'outils de communication pour les moulins et producteurs d'AOP</b></p> <p><b>RAPPORTEUR :</b> Mme Richard Fabienne <b>ABSTENTIONS :</b> <b>CONTRE :</b> <i>Ne prend pas part au vote :</i> <b>M. ESCOJIDO Frédéric, Mme ROULLE Sophie, Mme ROUVERAND Valérie, M. ESCOJIDO Frédéric mandataire de Mme SOLANA Carole</b></p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>
102	<p><b>Versement d'une subvention à la Fédération Gardoise des Vins IGP du Gard pour l'organisation de l'action ReGard sur le vin 2023</b></p> <p><b>RAPPORTEUR :</b> Mme Richard Fabienne <b>ABSTENTIONS :</b> <b>CONTRE :</b> <i>Ne prend pas part au vote :</i> <b>Mme ARCHIMBAUD Nadia, M. BASTID Christian, Mme BOISSIERE Monique, M. BONNE Olivier, M. ESCOJIDO Frédéric, M. GILLI Serge, Mme ROULLE Sophie, M. ESCOJIDO Frédéric mandataire de Mme SOLANA Carole, M. TIXADOR Gilles, Mme TOURNIER BARNIER Christine, M. VERDIER Michel</b></p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>

**LA SÉANCE EST LEVÉE À 23 heures**

Le Président,  
Franck PROUST